

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08-10-19

Dossier complet le :

08-10-19

N° d'enregistrement :

2019-9008

1. Intitulé du projet

Aménagement du camping Chez Nonette

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHAUDRONNERIE THOMAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bruno THOMAS - Gérant

RCS / SIRET

4 3 5 0 8 1 8 1 5 0 0 0 3 5

Forme juridique

EI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 42 a | Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitation légères de loisirs. Rubrique IOTA liée à la gestion des eaux pluviales: 2.1.5.0 Rubriques IOTA liées à la régularisation des plans d'eau existants: 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.3.1.0, 2.2.1.0, 3.2.3.0, 3.2.4.0 (dossier de régularisation est prévu après examen cas par cas) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un camping de 60 emplacements avec des voiries principales et secondaires, des bâtiments avec blocs sanitaires, et un restaurant (les travaux sont décrits dans le document joint intitulé "Etat initial du site et de son environnement")

Les travaux sont programmés pour l'année 2020 voir 2021.

Le camping serait ouvert sur la période d'Avril à Octobre de chaque année.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'aménager un camping de 60 emplacements avec une ouverture pour 2021 au plus tard.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le travaux consistent à aménager les voies d'accès et de circulation au sein du camping, de construire les bâtiments (sanitaires et restaurant). les emplacements seront ensuite aménager avec leur délimitation par des plantations.

Les eaux usées seront rejetées au réseau public par l'intermédiaire d'une collecte interne au site puis un poste de relevage. les autres réseaux (AEP, élec, tél) seront raccordées sur les réseaux publics présents. Concernant les eaux pluviales, celles ci seront gérées par des noues paysagères d'infiltration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le site sera exploité par la société CHAUDONNERIE THOMAS avec une ouverture d'Avril à Octobre de chaque année. en période de forte fréquentation (Juillet-Août), des salariés saisonniers pourront être recrutés.

les équipements du site seront entretenus par le pétitionnaire avec l'appel à des entreprises spécialisées si nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

dossier d'incidence loi sur l'eau lié à la gestion des eaux pluviales et à la régularisation administrative des plans d'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------------|
| superficie totale | 34 329 m ² |
| voiries principales + voiries secondaires + allées piétonnes | 5986 m ² |
| places stationnement "evergreen" | 852 m ² |
| emprise des bâtiments (toitures) | 825 m ² |
| emprise des emplacements | 4566 m ² |
| aires de jeux et terrains de boules | 1182 m ² |
| partie de terrain inconstructible | 5921 m ² |
| espaces verts | 14 997 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la République (RD n°730)
17240 Saint Ciers du Taillon

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 38' 8 3 " 50 Lat. 4 5 ° 2 5' 14 " 59N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | une partie du terrain intègre le périmètre de protection des monuments historiques de l'Eglise de Saint Ciers du Taillon |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet inclus dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable "Les Fontaines Bleues" présent sur la commune de Saint Dizant du Gua (Arrêté Préfectoral n°04-634 du 23/02/2004 |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | premières zones NATURA 2000 ZPS "Estuaire de la Gironde: marais de la rive Nord - FR5412011" et ZSC "Marais et falaises des coteaux de la Gironde - FR5400438" à 3.68 km à l'Ouest du site |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | aucun prélèvement d'eau n'est prévu que ce soit en phase travaux et en phase de fonctionnement |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | pas de terrassement important sauf pour la réalisation des tranchées de viabilisation |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | pas de remblaiement prévus; le profil général du terrain sera conservé |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | la zone naturelle inconstructible sera conservée. seule un nettoyage sera réalisé avec notamment la suppression des ronciers les eaux pluviales liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées seront infiltrées via des noues paysagères permettant une dépollution des eaux par décantation et filtration |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | les eaux pluviales liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées seront infiltrées via des noues paysagères permettant une dépollution des eaux par décantation et filtration |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | les eaux usées seront collectées par des réseaux étanches puis refoulées vers le réseau d'assainissement collectif |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | collecte des eaux usées gestion des eaux pluviales par noues paysagères |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | les eaux usées seront collectées par des réseaux étanches puis refoulées vers le réseau d'assainissement collectif |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | les ordures ménagères et autre déchets seront collectées par le dispositif communal de ramassage des déchets ménagers en phase chantier, l'ensemble des déchets générés seront collectés, triés et acheminés vers les sites de collecte et de traitement autorisés |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le site n'est pas perceptible depuis l'Eglise classée; pas de co-visibilité |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

dans le cadre de l'aménagement, les eaux usées seront traitées par le réseau d'assainissement collectif communal. les eaux pluviales seront gérées par des noues paysagères d'infiltration.

les plantations réalisées le seront avec des espèces communes de la région

la zone inconstructible ne sera pas aménagée; seul un nettoyage (débroussaillage sera réalisé). les arbres existants seront conservés

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet ne nécessite pas d'étude d'impact car l'état initial du site réalisé ne met pas en évidence de sensibilités spécifiques. de plus le projet prévoit des gérer et traiter les eaux, les déchets seront traités et l'aspect paysager du site sera conservé.

de plus le projet permettra la création d'emploi et participera à la dynamisation touristique de la commune de Saint Ciers du Taillon et plus largement au littoral

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etat initial du site et de son environnement - IMPACT eau environnement - Dossier du 28/09/2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Ciers du Taillon

le,

30 septembre 2019

Signature

***AMENAGEMENT DU CAMPING « CHEZ NONETTE »
AVENUE DE LA REPUBLIQUE
COMMUNE DE SAINT CIERS DU TAILLON***

***ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON
ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS***

| | | | |
|---------------------------|---|------------------|-------------|
| MAITRE D'OUVRAGE : | EI CHAUDRONNERIE THOMAS Les Fontenils 17 240 SAINT CIERS DU TAILLON | | |
| Date : | 30 Septembre 2019 | Version : | Version n°1 |

SOMMAIRE

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Préambule | 4 |
| 2 | Identité du demandeur | 5 |
| 3 | Emplacement du projet | 6 |
| 4 | Présentation du projet | 10 |
| 1 | Présentation du projet | 10 |
| 2 | Répartition des différentes surfaces du camping | 11 |
| 5 | Etat initial du site et de son environnement | 16 |
| 1 | L'environnement physique et les éléments structurants du site | 16 |
| 1.1 | Contexte géologique | 16 |
| 1.2 | Aléa retrait / gonflement des argiles : | 17 |
| 1.3 | Contexte hydrogéologique. | 19 |
| 1.3.1 | Généralités : | 19 |
| 1.3.2 | Masse d'eau souterraine : | 20 |
| 1.4 | Phénomène de remontée de nappes : | 21 |
| 1.5 | Captage AEP | 22 |
| 1.6 | Contexte pédologique | 22 |
| 2 | Occupation des sols et contexte biologique | 25 |
| 2.1 | Occupation des sols & Ecosystème du site | 25 |
| 2.2 | Les zones naturelles sensibles – Gestion contractuelle : | 25 |
| 2.2.1 | Généralités | 25 |
| 2.2.2 | ZNIEFF 1 – Les Etiers Port Maubert | 26 |
| 2.2.3 | ZNIEFF 1 – Forêt de la Lande | 26 |
| 2.2.4 | ZNIEFF 2 – Estuaire, marais et coteaux de la Gironde en Charente Maritime | 28 |
| 2.3 | Zonage NATURA 2000 | 31 |
| 2.3.1 | Généralités | 31 |
| 2.3.2 | ZSC « Marais et falaises des coteaux de la Gironde » et ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord » | 32 |
| 3 | Recherche de la présence éventuelle de zone humide | 37 |
| 3.1 | Rappel réglementaire – Définition d'une zone humide | 37 |
| 3.2 | Définition d'une zone humide | 37 |
| 3.3 | Fonctionnalités des zones humides : | 38 |
| 3.4 | Prélocalisation de zone humide | 39 |
| 3.5 | Définition réglementaire d'une zone humide et caractéristique pédologique | 40 |
| 4 | Contexte topographique | 45 |
| 4.1 | Topographie du secteur d'étude | 45 |
| 4.2 | Topographie du terrain et versant amont : | 45 |
| 5 | Contexte hydrographique & SDAGE / SAGE | 49 |
| 5.1 | SDAGE Adour Garonne | 49 |
| 5.2 | Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés | 49 |
| 5.3 | Rivière Le Taillon : | 51 |
| 5.4 | Etier de Maubert « FRFRT4_3 »: | 52 |
| 5.5 | Zonages réglementaires liés au réseau hydrographique | 55 |
| 6 | Document d'urbanisme et Perception du site | 56 |
| 6.1 | Document d'urbanisme et servitudes | 56 |
| 6.2 | Perceptions du site | 56 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|------------|--|----|
| Figure 1. | Localisation du projet | 7 |
| Figure 2. | Localisation cadastrale du projet | 8 |
| Figure 3. | Vue aérienne du site | 9 |
| Figure 4. | Plan d'aménagement du site | 12 |
| Figure 5. | Géologie & Retrait / Gonflement des argiles | 18 |
| Figure 6. | Localisation des sondages avec essais de perméabilité | 24 |
| Figure 7. | Localisation des ZNIEFF de type 1 à proximité du projet | 27 |
| Figure 8. | Localisation des ZNIEFF de type 2 à proximité du projet | 30 |
| Figure 9. | Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du projet » | 33 |
| Figure 10. | Pré – localisation de zones humides sur le secteur d'étude | 40 |
| Figure 11. | Localisation des sondages – Recherche zone humide | 44 |
| Figure 12. | Topographie du secteur d'étude | 46 |
| Figure 13. | Délimitation du bassin versant amont | 47 |
| Figure 14. | Topographie du terrain | 48 |
| Figure 15. | Périmètre du SAGE Gironde et Milieux associés | 50 |
| Figure 16. | Localisation des vues photographiques | 57 |

1 Préambule

La Société Chaudronnerie Thomas (EI – Entreprise Individuelle) souhaite aménager un camping sur un terrain récemment acquis le long de l'Avenue de La République à Saint Ciers du Taillon. Ce projet serait composé de 4 emplacements pour mobil – homes, de 30 emplacements pour des caravanes ou tentes fixes et de 3 grands emplacements pour accueillir 16 tentes.

Le projet prévoit également l'aménagement de deux bâtiments pour les blocs sanitaires, d'une zone de stationnement et d'un restaurant.

Au regard de l'annexe à l'Article R122-2 (modifié par décret n°2019-190 du 14/03/2019 – Art.6), le projet est concerné par la catégorie de projet n°42 « Terrains de camping et caravanage », projet soumis à examen au cas par cas :

« a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitation légères de loisirs. »

Le présent dossier a donc pour but d'établir un état initial du site et de son environnement pour accompagner la demande d'examen cas par cas.

2 Identité du demandeur

Pétitionnaire

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom | Entreprise Individuelle CHAUDRONNERIE THOMAS |
| Adresse | les Fontenils 17 240 SAINT CIERS DU TAILLON |
| SIRET | 435 081 815 00035 |
| Personne en charge du dossier | Monsieur Bruno THOMAS |
| Tél | 06 83 53 16 01 |

Architecte

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom | MG Architecture |
| Adresse | 9 Rue de Courbiac 17 100 SAINTES |
| Personne en charge du dossier | Monsieur Franck GACEL |
| Tél | 05 46 91 46 00 |

BE ENVIRONNEMENT

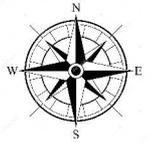
| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom | IMPACT eau environnement |
| Adresse | 33bis Avenue du Pradeau 17800 ROUFFIAC |
| Personne en charge du dossier | Monsieur Julien FONTAINE |
| Tél | 05 46 98 00 88 |

3 Emplacement du projet

| | |
|---|-------------------------|
| <u>Région :</u> | Nouvelle Aquitaine |
| <u>Département :</u> | Charente Maritime |
| <u>Commune :</u> | Saint Ciers du Taillon |
| <u>Rue</u> | Avenue de la République |
| <u>Coordonnées LAMBERT 93</u> | X : 415 759 |
| <u>(centre du projet)</u> | Y : 6 486 693 |
| | Z : 20.77 m NGF |
| <u>Coordonnées Géographiques</u> | Long. : -0°38'83"5 O |
| <u>(centre du projet)</u> | Lat. : 45 25'14"59 N |
| <u>Références cadastrales :</u> | n°73 et 74 - Section ZM |

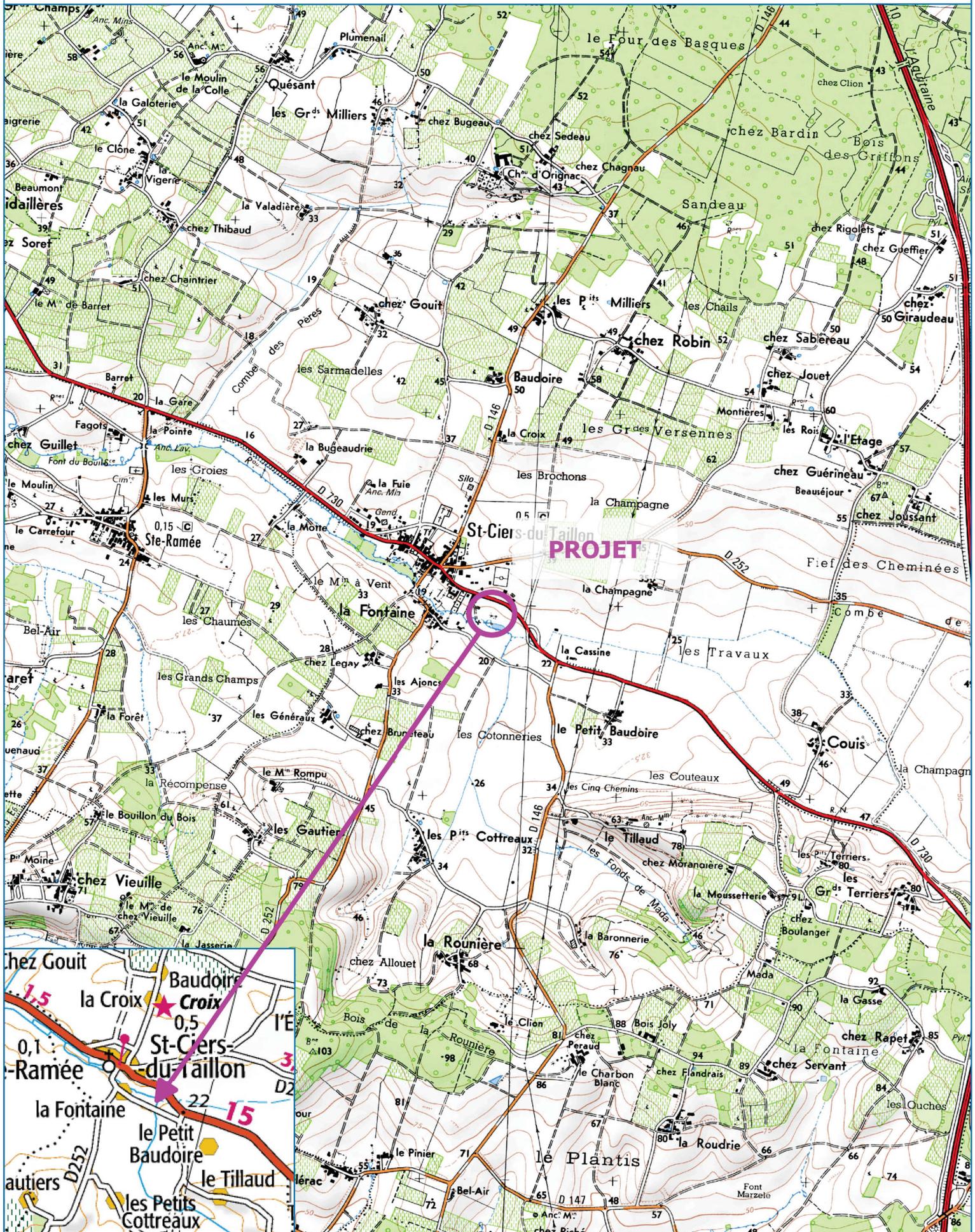
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) SDAGE Adour Garonne

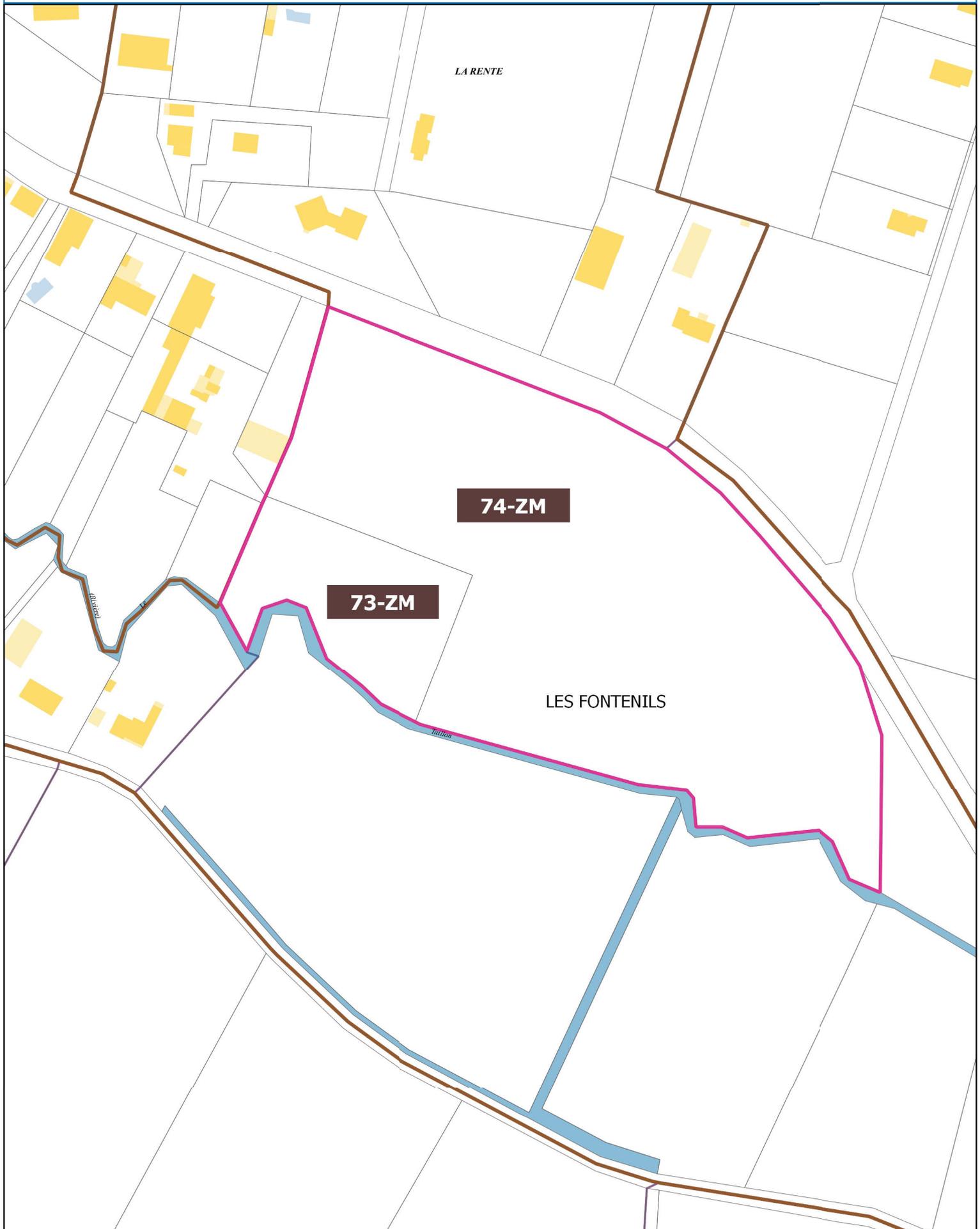
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés

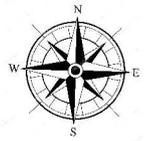


Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

1:25 000







4 Présentation du projet

1 Présentation du projet

Le projet concerne l'aménagement d'un camping composé de :

- 4 emplacements pour mobil – homes,
- 30 emplacements pour des caravanes ou tentes fixes
- 3 grands emplacements pour accueillir 16 tentes

Les emplacements seront enherbés et des plantations d'arbres endémiques à la région seront réalisées pour assurer l'aménagement paysager du camping.

Le projet prévoit également la construction de bâtiments :

- Deux bâtiments de 139 m² chacun accueillant des sanitaires (WC, douches, lavabos, éviers pour la vaisselle et un local technique)
- Un bâtiment accueillant un restaurant de 250 m² avec terrasse autour de 200 m² environ
- Un bâtiment technique de 65 m²
- Une plate forme de 32 m² pour la vidange des campings - car avec récupération des eaux usées.

Le projet comprendra un parking de 62 places avec des places de stationnement en « evergreen » et une voirie. Les emplacements seront desservis depuis une voie principale en sens unique et des allées.

Le projet prévoit aussi l'aménagement d'une zone de boulistes et d'une aire de jeux pour enfants sur une surface de 1180 m² environ

Le site sera viabilisé avec les réseaux électriques, télécoms et eau potable. Un réseau d'éclairage, un réseau électrique et un réseau d'eau potable internes au site seront réalisés pour desservir les différents bâtiments et emplacements du projet. Pour la défense incendie, le projet se conformera aux normes en vigueur et aux exigences du Service d'Incendie et de Secours.

Concernant les eaux usées, le site sera raccordé au réseau d'assainissement collectif communal avec une collecte des eaux usées du site par des réseaux DN200 jusqu'à un poste de relevage. Les eaux usées ainsi collectées seront refoulées vers le réseau communal situé au niveau de l'Avenue de la République

Pour les eaux pluviales, le projet prévoit une gestion au « file de l'eau » avec la création de noues paysagères d'infiltration dans les espaces verts. La localisation des noues paysagères et les volumes de rétention seront définis dans le dossier loi sur l'eau qui sera réalisé.

Une partie du terrain au Sud étant inconstructible, aucun aménagement n'est prévu dans ces zones. Le pétitionnaire prévoit seulement un entretien pour permettre au client du camping de se balader autour des plans d'eau existants.

2 Répartition des différentes surfaces du camping

La répartition des différentes surfaces du projet avec les coefficients de ruissellement est la suivante :

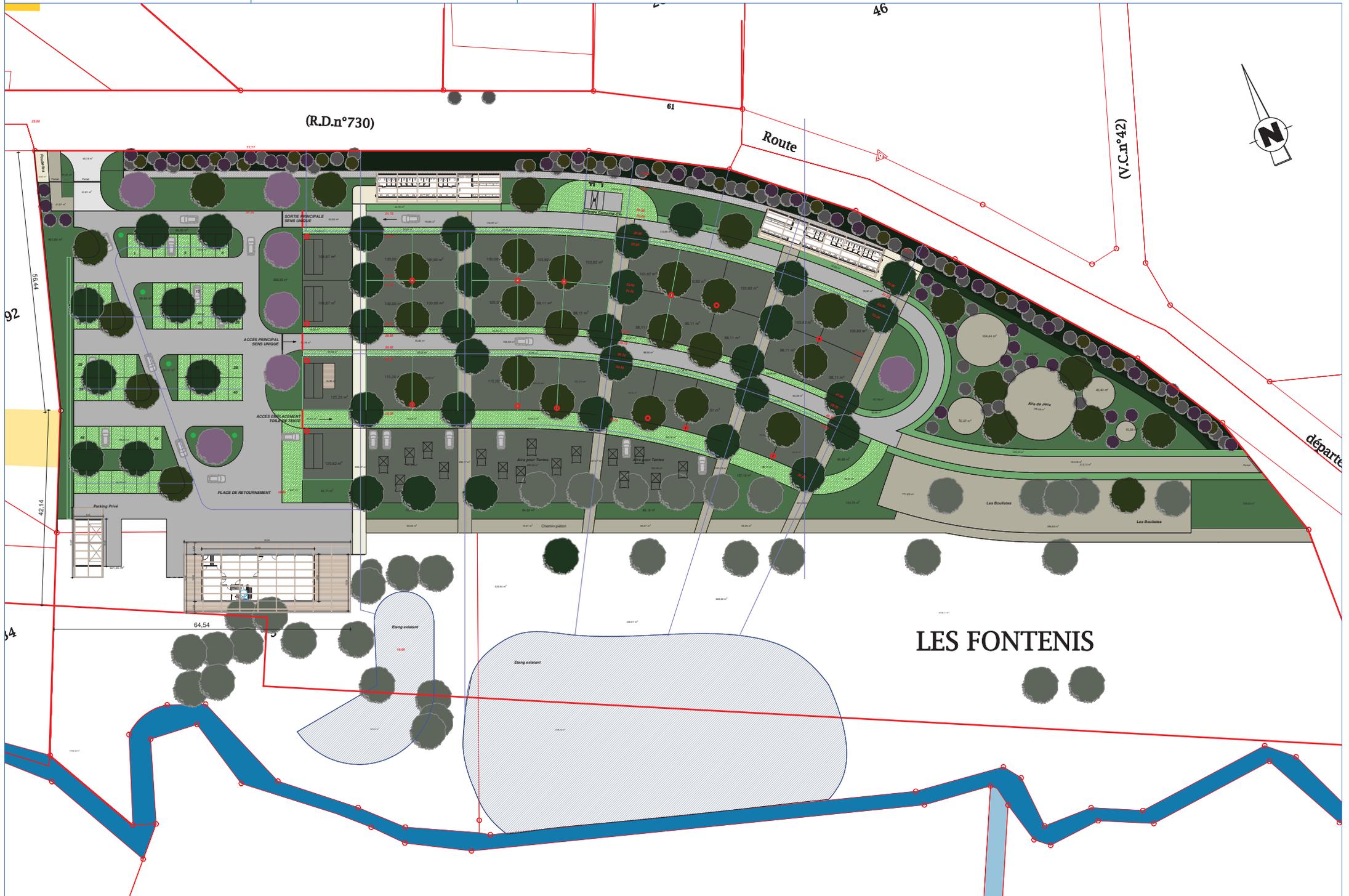
| Type de surface | Coefficient ruissellement | Après Aménagement |
|--|---------------------------|-------------------|
| Voiries Principales | 0,90 | 0,3138 |
| Voiries secondaires + Allées piétonnes | 0,90 | 0,2848 |
| Place de stationnement "evergreen" | 0,75 | 0,0852 |
| Toitures des bâtiments | 0,99 | 0,0825 |
| Emprise des emplacements (enherbés) | 0,15 | 0,4566 |
| Aires de jeux et terrains de boules | 0,30 | 0,1182 |
| Partie du terrain inconstructible | 0,15 | 0,5921 |
| Espaces verts | 0,15 | 1,4997 |
| Total | | 3,4329 |
| Coefficient d'apport moyen | | 0,32 |

La surface totale du site est de 3.4329 ha avec un coefficient d'apport lié au ruissellement des eaux pluviales de 0.32

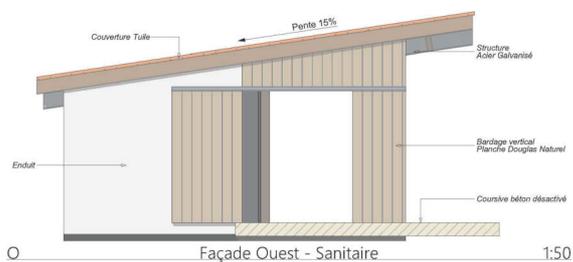
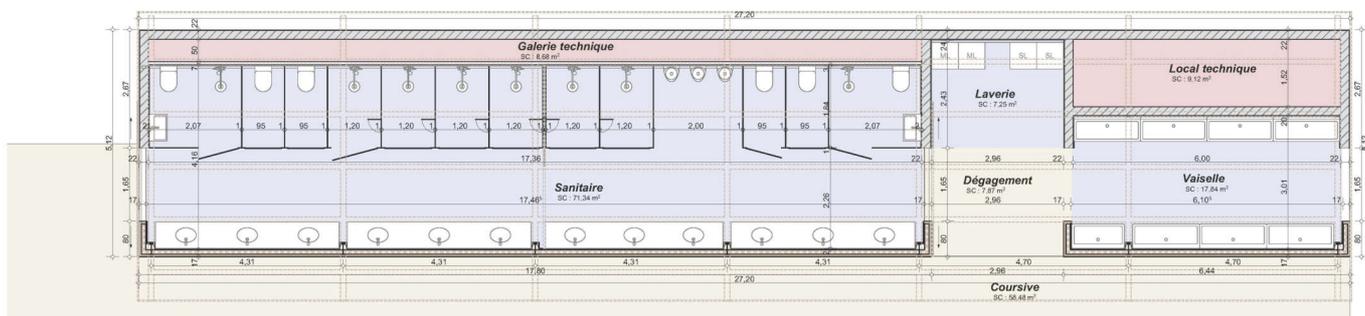
Figure 4 : Plan d'aménagement du site

Aménagement du camping "Chez Nonette"
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

Ech: 1/700

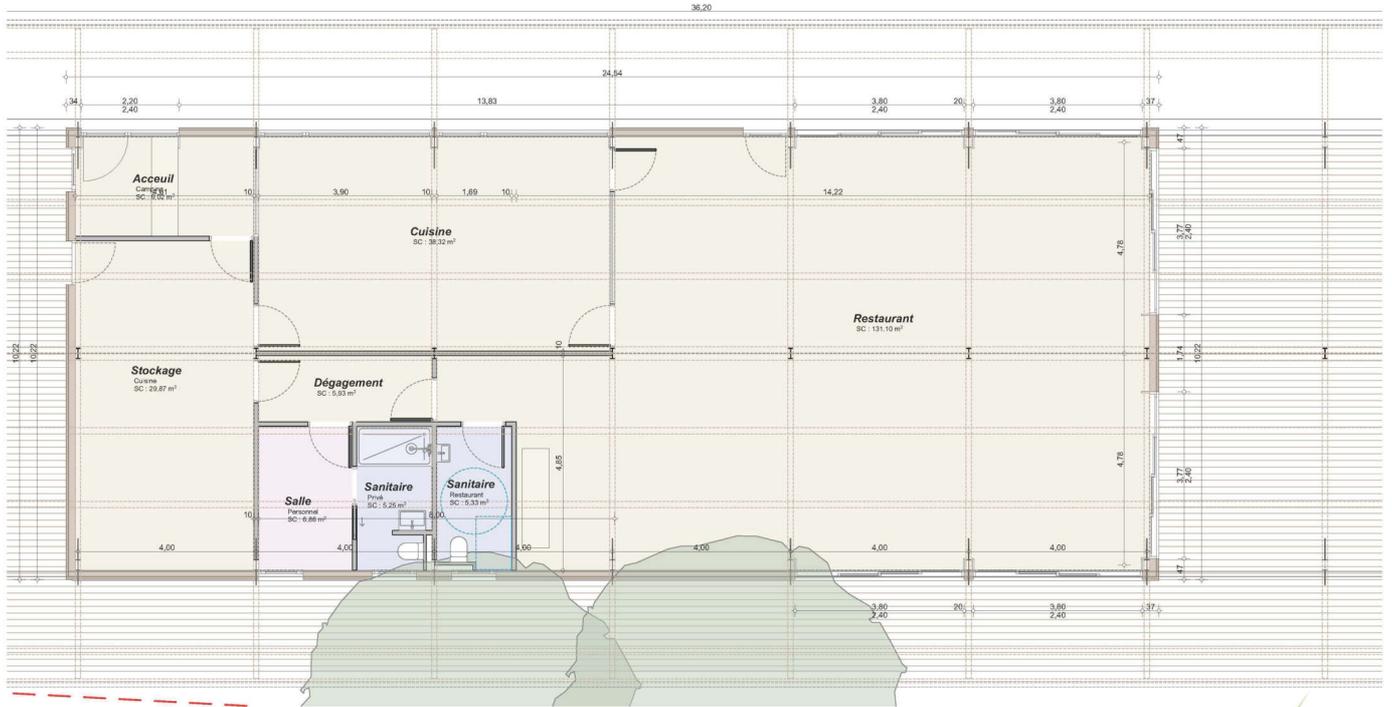


Vue en plan et façade du bâtiment sanitaire



Vue en plan et façade du restaurant

Plan du restaurant - 1/75
 4372
 APD04
 31 07 2019 Page n°8/15



Façades du Restaurant - 1/100
 4372
 APD04
 31 07 2019 Page n°9/15

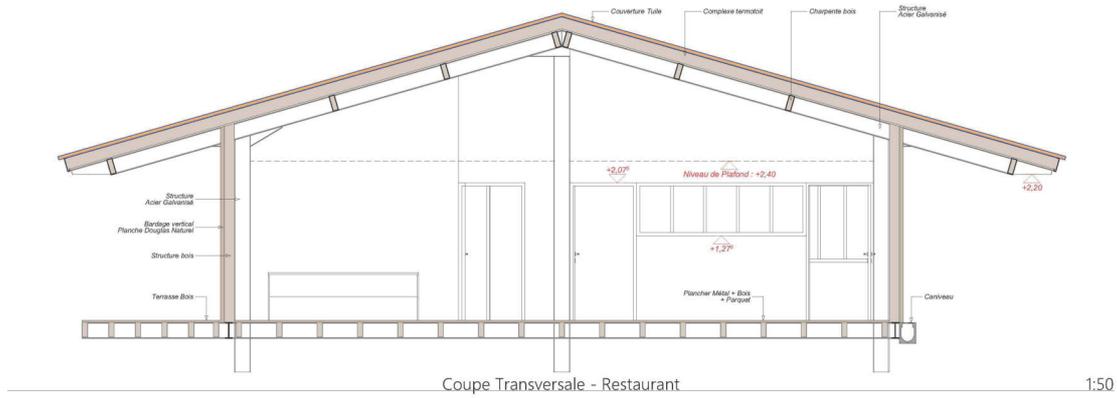


Coupe du Restaurant

4372

APD04

31 07 2019 Page n°10/15



5 Etat initial du site et de son environnement

1 L'environnement physique et les éléments structurants du site

1.1 Contexte géologique

Selon la carte géologique au 1/50 000 du BRGM, le projet se situe sur du Santonien (C5) et des Alluvions (Fz):

C5. Santonien. Formation de Saint-Dizant-du-Gua et Santonien stratotypique (70 m)

Cet étage représente une surface importante de la feuille; il donne naissance à des coteaux depuis Féale et Saint-Dizant-du-Gua jusqu'aux alentours d'Ozillac et se tient dans une étroite dépression de Champagnac à Marignac. Ses terrains tendres forment le substratum de l'aérodrome Jonzac-Neulles.

Santonien inférieur (30 m environ). Ses dépôts sont franchement différents de ceux de la fin du Coniacien, car ils débutent par une épaisseur importante (12 m environ) de calcaire gris-jaune, crayo-marneux finement miroitant, en plaquettes rugueuses, piqueté de glauconie. De gros rognons de silex gris, bruns ou noirs sont fréquents. Les Bryozoaires et les Echinodermes (*Micraster brevis*) en sont la faune la plus généralement rencontrée.

Cette formation se poursuit par le même type de calcaire pendant 20 m environ mais les Spongiaires deviennent un élément important de la faune qui comprend aussi *Rhynchonellavespertilio*, *Janira* sp., et des Huîtres. Les microfaciès montrent une fragmentation importante de la biophase dans un ciment crypto-à microcristallin peu abondant donnant une porosité apparente élevée (biomicrites et biosparites finement gréseuses).

Santonien moyen (12 m environ). La série se continue par 10 à 15 m de calcaire marneux gris à débit gélif renfermant de nombreuses Huîtres: *Pycnodonta vesicu/aris*, *Ostrea proboscidea*, *O. frons*, etc. Cette assise est bien visible à la Croix Rouge à l'Ouest de Champagnac (x: 386,80; Y : 351,00).

Santonien supérieur (30 m environ). Les calcaires qui le forment sont comparables à ceux du Santonien inférieur du point de vue macroscopique. Ils sont riches en Bryozoaires, Lamellibranches et Spongiaires. Toutefois des différences existent entre le flanc nord et le flanc sud de l'anticlinal de Jonzac

Fz. Alluvions fluviales récentes.

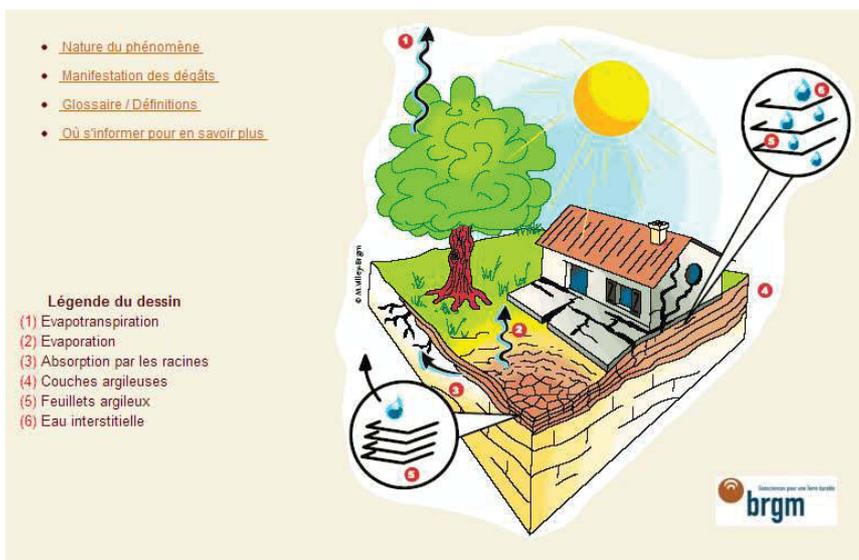
Le fond des vallées actives est occupé par des dépôts sablo-argileux généralement fins, de couleur grise à noire. Dans les vallées de moindre importance, il existe en plus une quantité notable de débris de calcaire remaniés des colluvions CFc et Cc. L'alluvionnement limoneux se poursuit encore de nos jours lors des crues. L'épaisseur des alluvions est assez faible, au maximum 2 à 3 m, cependant elle peut être plus importante dans le lit de la Seugne, du Trèfle et du Taillon (10 m pour la Seugne à Pons).

1.2 Aléa retrait / gonflement des argiles :

o Nature du phénomène

Chacun sait qu'un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. On sait moins en revanche que ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 m de profondeur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 m de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

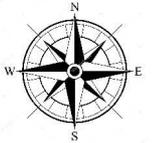


Source : <http://www.argiles.fr>

Ces mouvements sont liés à la structure interne des minéraux argileux qui constituent la plupart des éléments fins des sols (la fraction argileuse étant, par convention, constituée des éléments dont la taille est inférieure à 2 μm). Ces minéraux argileux (phyllosilicates) présentent en effet une structure en feuillets, à la surface desquels les molécules d'eau peuvent s'adsorber, sous l'effet de différents phénomènes physico-chimiques, provoquant ainsi un gonflement, plus

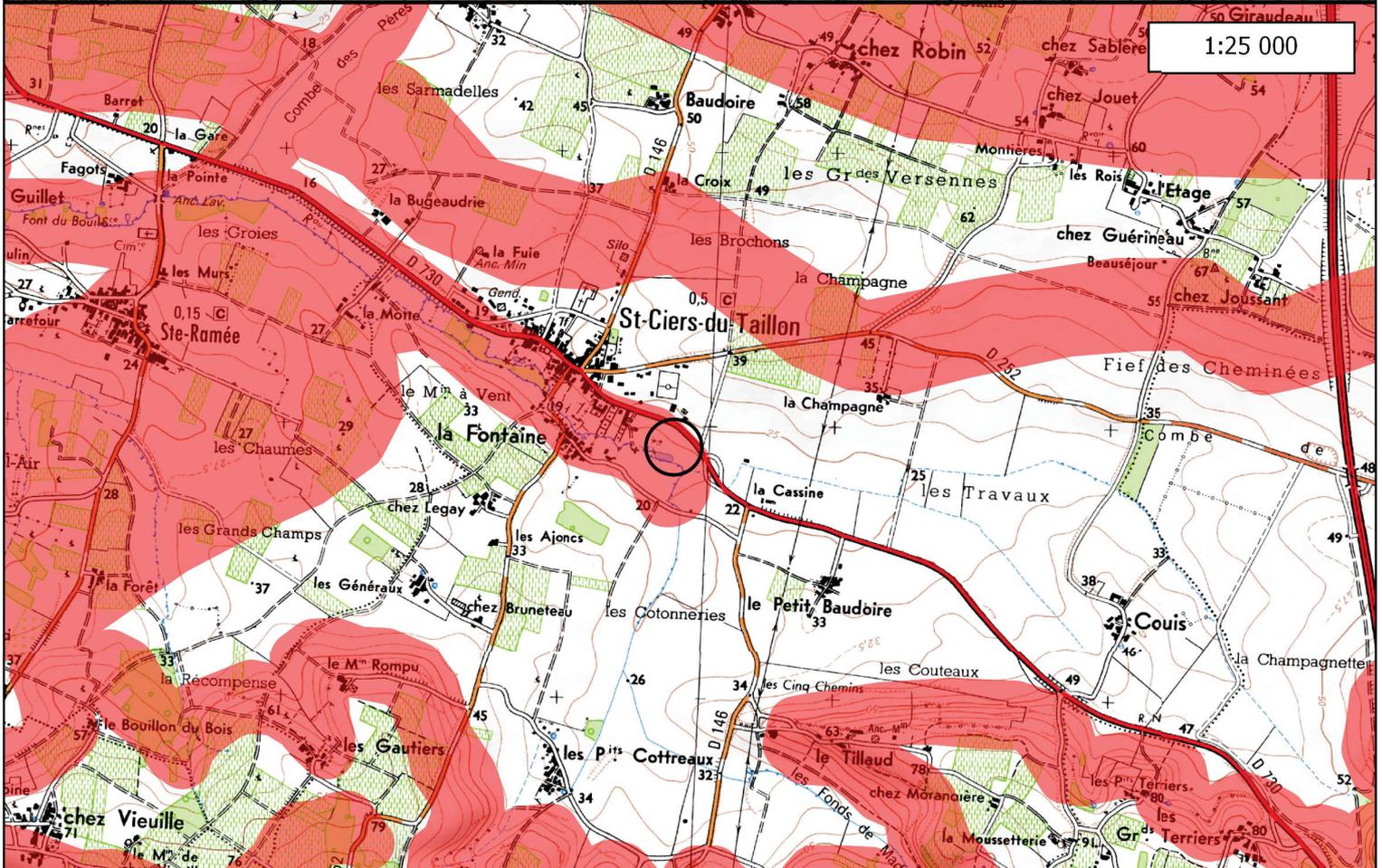
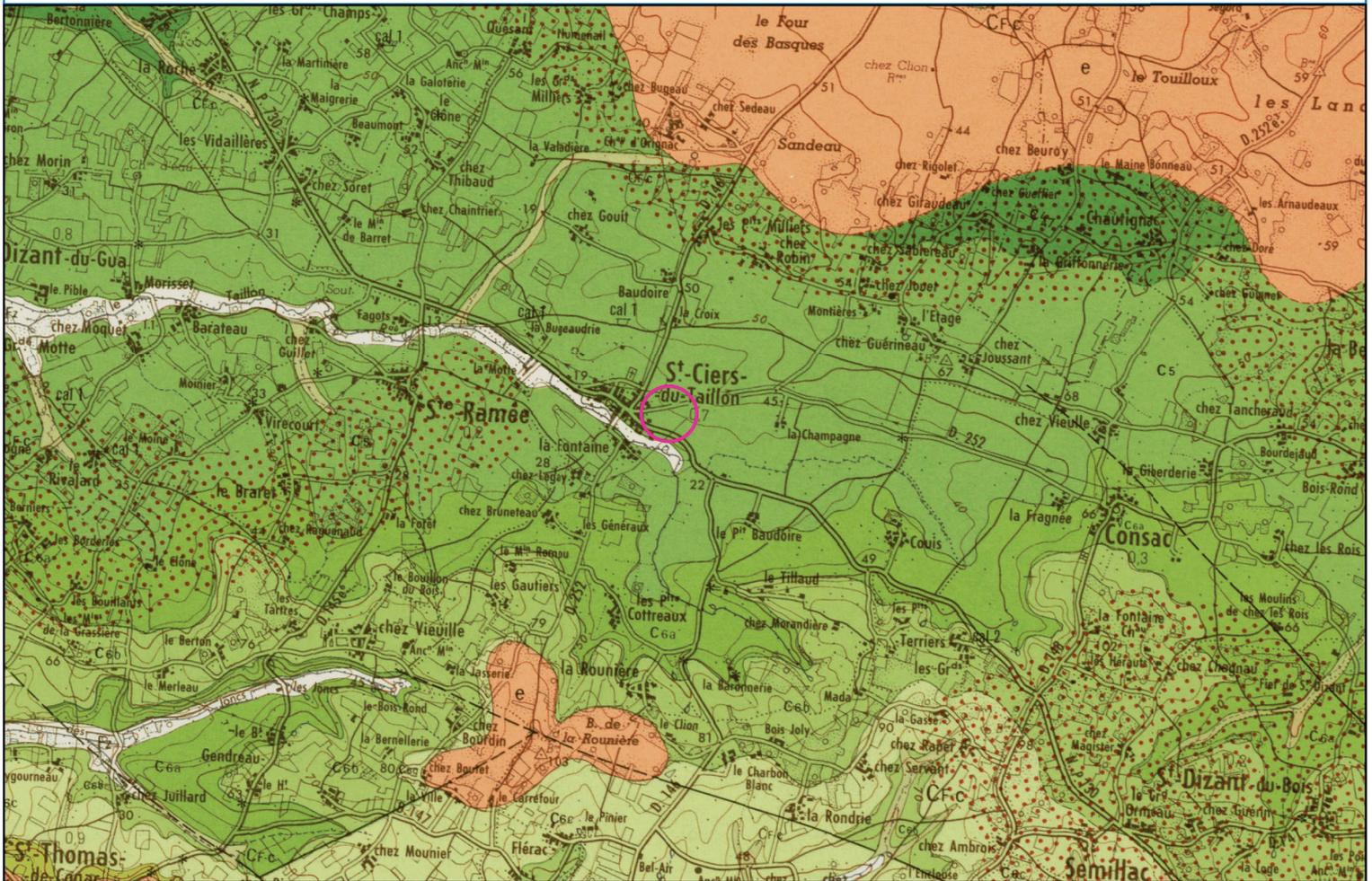
ou moins réversible, du matériau. Certaines familles de minéraux argileux, notamment les smectites et quelques interstratifiés, possèdent de surcroît des liaisons particulièrement lâches entre feuillets constitutifs, si bien que la quantité d'eau susceptible d'être adsorbée au cœur même des particules argileuses, peut être considérable, ce qui se traduit par des variations importantes de volume du matériau.

Le projet s'inscrit dans un secteur d'Aléa fort vis-à-vis du phénomène de retrait / gonflement des argiles.



Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

1:50 000



1.3 Contexte hydrogéologique.

1.3.1 Généralités :

○ Crétacé supérieur :

Dans le Crétacé supérieur, en relation étroite avec la lithologie, l'on peut distinguer à la fois des nappes discontinues en réseaux et des nappes continues à perméabilité d'interstice. Le réseau phréatique. Il est discontinu et s'individualise souvent très mal des réseaux plus profonds du fait de la discontinuité d'un niveau imperméable qui est constitué en général par une formation marnocalcaire gris bleu, indépendante de l'étage, et qui est appelée communément « le banc bleu ». Le réseau hydrogéologique supérieur s'intègre dans un cadre karstique dont l'évolution a été récemment stoppée par colmatage complet des parties verticales (puits, avens, gouffres) qui peuvent atteindre parfois jusqu'à 30 m de profondeur dans la zone amont du réseau (ex. : région du « PJantis », commune de Fontcouverte). Il en est de même pour les réseaux subhorizontaux plus ou moins bien développés et dont quelques sections sont visibles çà et là le long des falaises dominant la vallée de la Charente et les vallées des affluents principaux. Seule est active, la portion noyée du karst qui correspond localement au toit du faciès sableux du Coniacien. Le réseau actif a été abondamment reconnu par forages qui ne donnent que des débits assez faibles (de 0,5 à 2,5 m³ /h). Au pied des falaises abruptes, quelques exurgences servent d'exutoire à ce karst et fournissent des quantités d'eau importantes, de l'ordre de 15 m³ /h à l'étiage (ex. le Douhet, Fontaine Romaine). Nappe du Coniacien supérieur. Elle est limitée à l'extension du faciès sableux qui affleure sur les flancs de la vallée du Coran et qui a été reconnu par sondages à Saintes et aux alentours. La puissance de cette nappe est au maximum de 5 m et les débits obtenus à partir de forages ne captant que le toit de la nappe est de l'ordre de 5 m³ /h pour un rabattement variant entre 4 et 5 mètres. Réseau semi-profond. Sous la nappe Coniacien ne, on retrouve un réseau karstique semi-profond qui intéresse toutes les assises calcaires du Coniacien moyen et inférieur, du Turonien et du Cénomaniens supérieur et moyen. Ce réseau a été capté à maintes reprises dans les environs de Saintes. Les débits obtenus sont fonction de la fissuration des calcaires et du degré de colmatage de ces fissures par les matériaux argilo-sableux du Tertiaire. Nappe du Cénomaniens. Elle se trouve séparée du réseau karstique supérieur par un niveau plus ou moins continu de marne et d'argile. Cette nappe semi-captive se développe au sein des faciès sableux et sablo-gréseux de la base du Cénomaniens (sensu lato). Elle a été reconnue mais non captée dans la partie est de la feuille. En conclusion, le sous-sol charentais correspondant à la feuille Saintes présente pour les terrains du Jurassique un système de réseaux karstiques actifs, très compartimentés et très mal répartis en surface comme en profondeur; cette structure rend la recherche en eau délicate et souvent très aléatoire.

En ce qui concerne les assises du Crétacé supérieur, elles présentent une succession de nappes et de réseaux karstiques semi-captifs du fait de la position synclinale des couches de terrains; cependant, aucun de ces niveaux aquifères ne se trouve nettement individualisé à cause de la discontinuité des couches imperméables et du degré de fissuration très variable des terrains.

1.3.2 Masse d'eau souterraine :

Sur la commune de Saint Ciers du Taillon, six masses d'eau souterraine ont été identifiées.

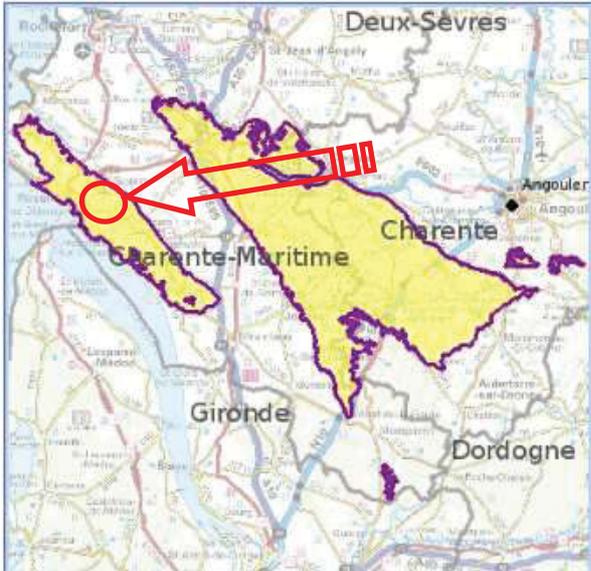
| Code | Nom |
|---------|---|
| FRFG072 | Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain |
| FRFG073 | Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain |
| FRFG075 | Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain |
| FRFG078 | Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarciens |
| FRFG093 | Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde |
| FRFG094 | Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde |

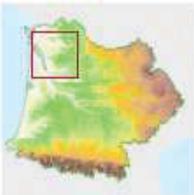
Source : <http://adour-garonne.eaufrance.fr> - consulté le 23/09/2019

Le projet est plus particulièrement concerné par la masse d'eau souterraine suivante : FRFG094 – « Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde ».

FRFG093 – Calcaires, grés et sables du turonien – coniacien libre BV Charente - Gironde :

- **Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde**
- Code :** FRFG094
- Type :** Dominante sédimentaire non alluviale
- Etat hydraulique :** Libre
- Superficie :** 2075 Km²
- Commission territoriale :** Charente
- Département(s) :** Charente, Charente-Maritime



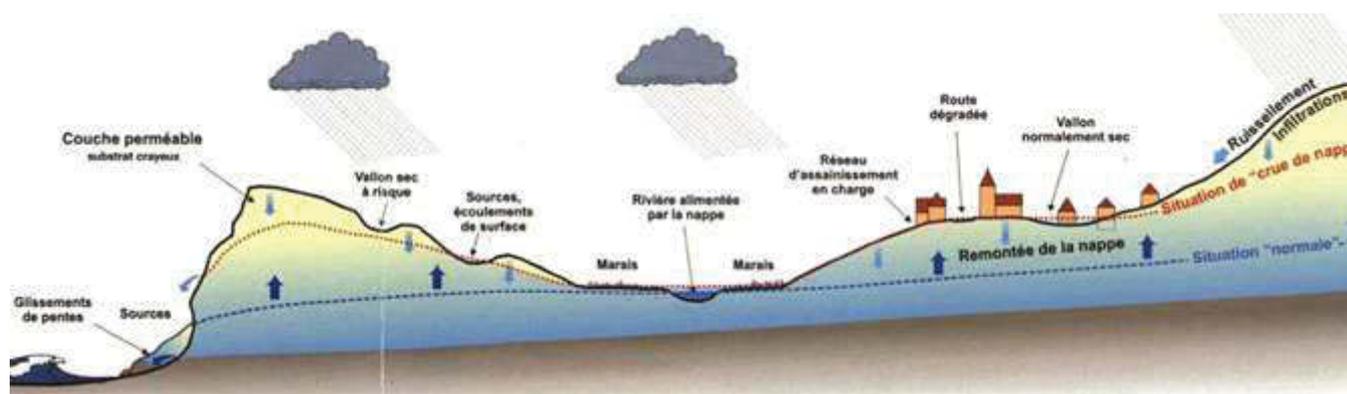


| Etat de la masse d'eau et objectifs | | |
|---|-------------------|---------------------------|
| | Etat (2007-2010) | Objectifs SDAGE 2016-2021 |
| Etat quantitatif | Mauvais | Bon état 2027 |
| Etat chimique | Mauvais | Bon état 2027 |
| Pressions de la masse d'eau (état des lieux 2013) | | |
| <u>Pression diffuse</u> | Pression | |
| Nitrates d'origine agricole | Non significative | |
| <u>Prélèvement d'eau</u> | Pression | |
| Pression prélèvements | Non significative | |

1.4 Phénomène de remontée de nappes :

Le B.R.G.M. a dressé une cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes phréatiques. L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et graviers, de grès, de calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est à dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phrêin", la pluie).

Dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation «par remontée de nappe». On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée (Z.N.S. : terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air), et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Pour le moment en raison de la très faible période de retour du phénomène, aucune fréquence n'a pu encore être déterminée, et donc aucun risque n'a pu être calculé.



Source : <http://www.inondationsnappes.fr>

La cartographie des zones sensibles est étroitement dépendante de la connaissance d'un certain nombre de données de base, dont :

- la valeur du niveau moyen de la nappe, qui soit à la fois mesuré par rapport à un niveau de référence (altimétrie) et géoréférencé (en longitude et latitude). Des points sont créés et renseignés régulièrement, ce qui devrait permettre à cet atlas d'être mis à jour.
- une appréciation correcte (par mesure) du battement annuel de la nappe dont la mesure statistique faite durant l'étude devra être confirmée par l'observation de terrain.
- la présence d'un nombre suffisant de points au sein d'un secteur hydrogéologique homogène, pour que la valeur du niveau de la nappe puisse être considérée comme représentative

Le projet s'inscrit dans un secteur classé en zone potentiellement sujette aux inondations de cave

1.5 Captage AEP

D'après les informations de l'Agence Régional de Santé (ARS), le projet est inclus dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable « Les Fontaines Bleues » présent sur la commune de Saint Dizant du Gua

Au regard de l'Arrêté Préfectoral AP n°04-634 du 23/02/2004, le projet n'est pas soumis à des restrictions particulières et respectera les prescriptions de cet arrêté.

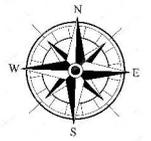
1.6 Contexte pédologique

Dans le cadre de notre mission, des sondages à la pelle mécanique ainsi que des essais de perméabilité ont été réalisés. Ainsi, six sondages à la pelle mécanique (2.5 tonnes) et quatre essais de perméabilité ont été réalisés en date du 12/09/2019.

| N° | Profils pédologiques | Profondeur du test | Perméabilité mesurée |
|----|--|--------------------|----------------------|
| S1 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 50 cm : Horizon limono - argileux 50 – 80 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 80 cm : Arrêt du sondage - Refus | 50 / 80 cm | 19 mm/h |
| S2 | 00 – 05 cm : Terre végétale 05 – 30 cm : Horizon limono - argileux 30 – 60 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 60 cm : Arrêt du sondage - Refus | 30 / 60 cm | 15 mm/h |
| S3 | 00 – 10 cm : Terre végétale et remblais 10 – 50 cm : Horizon limono – argileux avec cailloux 50 – 65 cm : Horizon argileux marron / rouge avec graviers 65 – 100 cm : Horizon argileux avec cailloux 100 cm : Arrêt du sondage | - | - |
| S4 | 00 – 05 cm : Terre végétale 05 – 30 cm : Horizon limono - argileux 30 – 40 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 40 cm : Arrêt du sondage | 10 / 40 cm | 25 mm/h |
| S5 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 50 cm : Horizon argileux brun avec cailloux 50 – 140 cm : Horizon argilo – sableux blanchâtre 140 cm : Arrêt du sondage Nappe à partir de 130 cm et traces à partir de 70 cm | - | - |
| S6 | 00 – 05 cm : Terre végétale 05 – 30 cm : Horizon limono - argileux 30 – 60 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 60 cm : Arrêt du sondage - Refus | 30 / 60 cm | 20 mm/h |

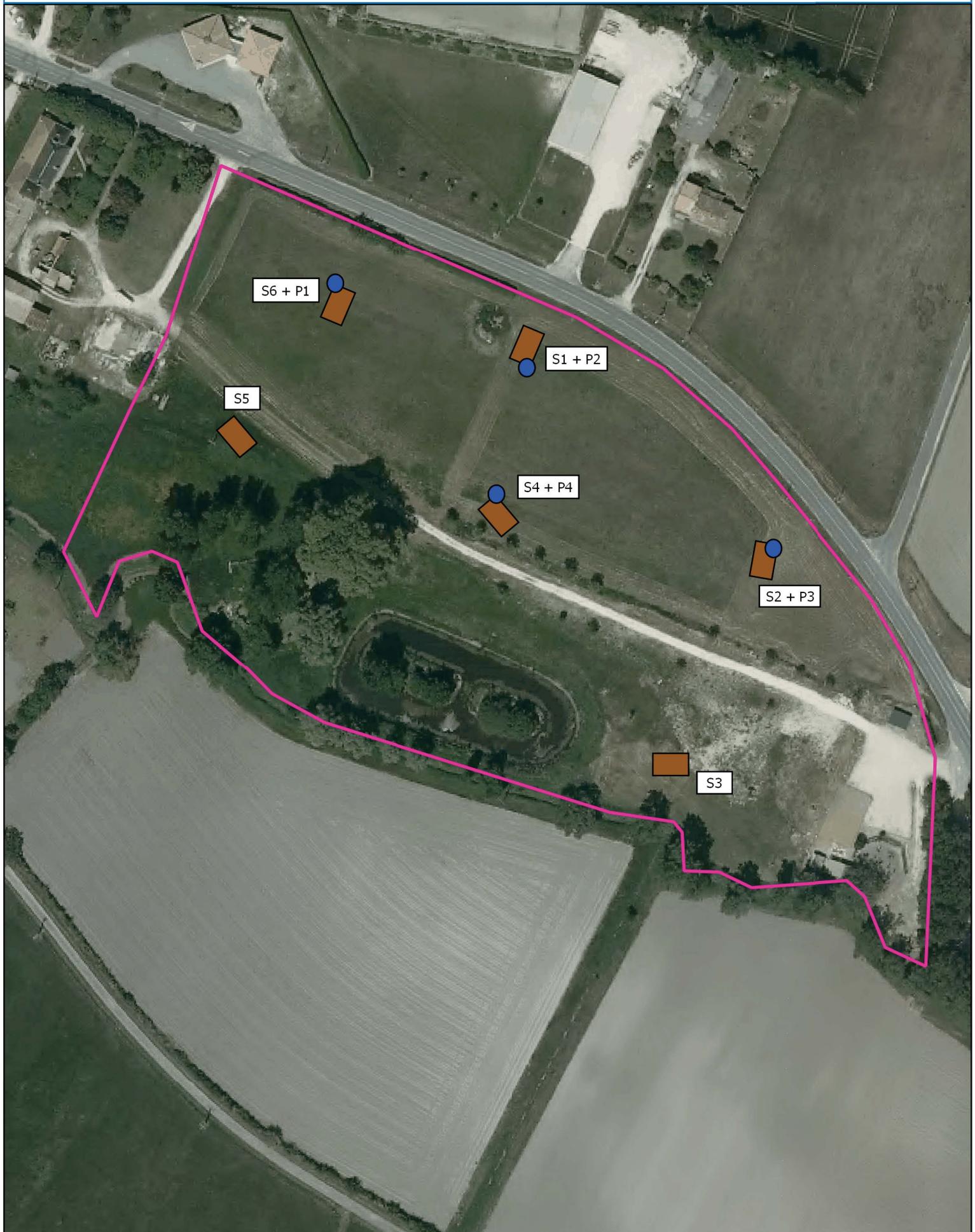
Les sondages mettent en évidence la présence d'un substratum à faible profondeur composé calcaire argileux de faible perméabilité. Ce substratum est reconnu sur la partie haute de terrain, c'est-à-dire sur la partie constructible.

En partie basse (partie non constructible) le sol est composé d'argile sableuse avec la présence d'une nappe à faible profondeur correspondant aux alluvions de la vallée du Taillon.



Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

1:1 500



2 Occupation des sols et contexte biologique

2.1 Occupation des sols & Ecosystème du site

Le terrain dédié à l'aménagement du camping est actuellement une friche agricole régulièrement fauché. Au regard des investigations de terrains, la partie constructible du terrain peut être classé en « terrain en friche » code Corine 87.1.

Sur la partie non constructible, on note l'aménagement d'un chemin avec un alignement de platanes de part et d'autres. Les deux plans d'eau existants sont bordés par des ronciers très important rendant difficile l'accès. On note cependant la présence de différentes strates :

- Strate arborescente composée par de nombreux peupliers, de saule. Ces espèces se retrouvent également sur la berge du Taillon.
- Strate arbustive avec des ronciers et de l'aubépine
- Strate herbacée avec la présence, surtout autour du petit plan d'eau, des Epervière en ombelle (*Hieracium umbellatum*) et des Prêles très élevée (*Equisetum telmateia*).

Les terrains autour du site sont composés par les habitations du bourg de Saint Ciers du Taillon (« Villes » - Code Corine 86) et par des terrains cultivés (« Culture intensive » - Code Corine 82.3).

Dans le cadre des investigations de terrain réalisées, une faune peu dense a pu être observée. Seuls des passereaux communs, et des pigeons ramiers ont été observés sur le site.

Des traces de rongeurs ont pu être observées, ainsi que la présence de quelques individus de lapins.

Cependant, le caractère urbanisé et agricole intense limitent l'attrait pour la faune sauvage du site.

2.2 Les zones naturelles sensibles – Gestion contractuelle :

2.2.1 Généralités

Il existe plusieurs mesures d'inventaire, de gestion ou de protection telles que les :

- ✓ Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF) : Recensement d'espaces naturels terrestres remarquables, les ZNIEFF sont des outils d'inventaires et des éléments d'expertises pour évaluer les incidences des projets d'aménagements sur les milieux naturels.
- ✓ Zone d'Intérêt Communautaire Oiseaux (ZICO) : Outils d'inventaires, ces zones correspondent à des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux (passagers, migrateurs, nicheurs) atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des trois types de critères : importance mondiale, importance européenne et importance au niveau de l'Union Européenne.
- ✓ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) : Outil réglementaire qui permet la protection des biotopes d'espèces protégés. Il permet la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- ✓ Réserve naturelle volontaire : Propriétés privées de particuliers ou de collectivités permettant la protection d'espèces animales et végétales sauvages présentant un intérêt scientifique et écologique.

Le projet n'intègre aucune zone naturelle sensible, mais se situe :

| Type de zone | Nom de la zone | Distance hydrologique / au projet |
|--------------|--|-----------------------------------|
| ZNIEFF 1 | Les Etiers Port Maubert | 4 km à l'Ouest |
| ZNIEFF 1 | Forêt de La Lande | 1.90 km au Nord |
| ZNIEFF 2 | Estuaire, Marais et Coteaux de la Gironde en Charente Maritime | 4 km à l'Ouest |
| ZICO | Estuaire de la Gironde : Marais de la Rive Nord | 6 km à l'Ouest |

2.2.2 ZNIEFF 1 – Les Etiers Port Maubert

La ZNIEFF 1 « Les Etiers Port Maubert » est constituée de prairies méso – hygrophiles naturelles des marais de la rive droite de la Gironde, sillonnées de canaux alimentés par deux étiers et le ruisseau du Taillon. Ce dernier traverse un boisement hygrophile très riche et servant de refuge à de nombreux animaux.

La Loutre et le Vison d'Europe y sont présent ; nombreuses observations et captures

D'un point de vue ornithologique, on note la présence de rapaces nocturnes et diurnes menacés (busards, Circaète, etc...) et de nombreuses autres espèces patrimoniales (Cigogne, Héron pourpré, Pie-grièche).

Sur le plan botanique, on note la présence de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), espèce protégée au niveau national, dans les prairies humides ainsi que du Scirpe piquant (*Schoenoplectis pungens*) dans la roselière saumâtre de Port Maubert.

L'ensemble forme des milieux originaux et encore bien préservés ayant une forte fonctionnalité écologique (passage de prairies à la forêt hygrophile, liens entre zones de refuge et zones d'alimentation par les étiers et les canaux).

Source : inpn.mnhn.fr – consulté le 23/09/2019

2.2.3 ZNIEFF 1 – Forêt de la Lande

La ZNIEFF 1 « Forêt de la Lande » correspond à un vaste massif forestier de type chênaie atlantique localement enrésinée abritant une population importantes de rapaces diurnes.

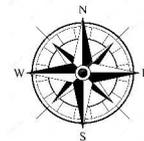
L'intérêt ornithologique porte sur la présence régulière de 10 espèces de rapaces diurnes nicheurs avec en outre : Circaète, Busard Saint Martin, Busard cendré, Faucon hobereau, Bondrée apivore, Autour des palombes

Il est a noté la présence également de la Fauvette pitchou.

D'un point de vue mammalogique, on notera la présence du Cerf élaphe ; mammifère très localisé en Charente Maritime.

Source : inpn.mnhn.fr – consulté le 23/09/2019

Figure n°7 : Cartographie des ZNIEFF de type 1 à proximité du projet



Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

1:25 126



2.2.4 ZNIEFF 2 – Estuaire, marais et coteaux de la Gironde en Charente Maritime

Partie terrestre :

L'essentiel en est constitué par les prairies naturelles humides bordant la rive droite de la Gironde entrecoupées par un réseau de fossés à dense végétation aquatique et, en avant des digues, par des prés salés développés sur la zone tidale.

Une ligne de falaises mortes ou vives de calcaire crayeux s'étendant de Mortagne à Talmont et, au nord de Meschers, une forêt littorale sur sables ou pointes rocheuses constituent les autres éléments majeurs de diversité du site.

Secteur d'une grande importance régionale sur le plan géomorphologique et écosystémique : passage progressif de biocénoses halophiles au nord de Meschers à des systèmes progressivement plus dulcicoles vers l'amont de l'estuaire.

Richesse floristique et phytocénotique exceptionnelle des falaises boisées situées au nord de Meschers (reliques des anciennes "conches" en grande partie détruites par l'urbanisation) avec des pelouses xérothermophiles enclavées d'une très grande valeur, et de celles situées aux environs de Mortagne (plusieurs associations végétales endémiques du site, présence du Chou sauvage, etc)

Sur le plan faunistique, très grand intérêt mammalogique avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison, nombreux sites de ponte pour les amphibiens, etc. Zone humide très utilisée également par de nombreux oiseaux d'eau en halte migratoire ou en hivernage.

Comme c'est le cas pour tous les marais littoraux centre-atlantiques, le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes se traduisant par le drainage et la mise en culture (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif.

Outre la perte d'importantes surfaces d'habitats semi-naturels au rôle fonctionnel important, cette intensification entraîne également une nette dégradation de la qualité de l'eau qui circule dans les fossés inter-parcellaires (eutrophisation, pullulation de pestes végétales - ici surtout *Ludwigia* sp.pl. - et animales - ragondin, Ecrevisse américaine Crabe chinois *Eriocheir sinensis* etc-) qui se traduit par un appauvrissement des biocénoses aquatiques.

L'urbanisation, primaire ou générée par le tourisme balnéaire, constitue aussi un facteur fort de dégradation des milieux naturels, surtout au nord de Meschers : nombreux campings, villas privées et résidences de vacances en liaison avec la présence des dernières plages avant les vasières de l'estuaire.

Les pelouses calcicoles - d'une grande importance biogéographique avec de nombreux taxons en limite d'aire ou aire disjointe - subissent un important processus de densification (remplacement des pelouses par des ourlets en nappe où domine *Dorycnium pentaphyllum*, voire par des fourrés des *Prunetalia* d'un intérêt bien moindre) en l'absence de toute gestion exportatrice.

Le remplacement des bois hygrophiles (frênaie alluviale) par des cultures de peupliers représente enfin une menace importante pour ce type d'habitat à surface réduite sur le site mais d'une grande signification biologique comme zone refuge pour des espèces menacées telles que la Loutre ou le Vison

Partie aquatique :

Elle constitue la partie poitou-charentaise de l'Estuaire de la Gironde, vaste écosystème estuarien résultant de la rencontre et du mélange des eaux douces issues des 71000km² des bassins versants de la Garonne et de la Dordogne et des eaux salées poussées par les marées de l'océan atlantique dont l'influence se fait sentir jusqu'à 75km de l'embouchure.

Remarquable complexe d'habitats typiques des grands estuaires atlantiques : plan d'eau atteignant 625 km² et débit dépassant 100000m³/s à l'embouchure à marée haute, îles alluviales, barres et hauts-fonds sableux, slikkes et schorres vaseux encadrés par des falaises crétacées et des marais (rive nord) et des terrasses graveleuses (rive sud)

Site remarquable par ses populations de poissons migrateurs - Esturgeon, Saumon, aloses, lamproies - qui utilisent l'estuaire à la fois comme zone de transit et comme zone de reproduction

Les menaces pesant sur ce secteur sont nombreuses en raison de la fragilité intrinsèque des milieux estuariens (beaucoup des espèces)

Source : inpn.mnhn.fr – consulté le 23/09/2019

2.3 Zonage NATURA 2000

2.3.1 Généralités

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Dans les zones de ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. L'objectif est de promouvoir une gestion adaptée des habitats tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

La désignation des sites Natura 2000 ne conduit pas les Etats membres à interdire a priori les activités humaines, dès lors que celles-ci ne remettent pas en cause significativement l'état de conservation favorable des habitats et des espèces concernés.

Cette présente partie répond au décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Ce décret prévoit des dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation. On rappellera que ces dispositions réglementaires insérées dans le Code de l'Environnement (article L.414-4) sont applicables aux programmes ou projets de travaux, ouvrages ou aménagements soumis à procédure de déclaration ou d'autorisation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000.

L'article R.414-19 du Code de l'Environnement dispose : « Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L.414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites NATURA 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable [...] ».

Le 2° alinéa de cet article stipule que ceci s'applique aux projets situés en dehors du périmètre d'un site Natura 2000 lorsque ceux-ci relèvent d'une autorisation ou d'une approbation administrative et qu'ils sont « susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation ».

Un habitat, au sens de la Directive européenne « habitats », est un ensemble indissociable comprenant :

- une faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré,
- une végétation,
- un compartiment stationnel (conditions climatiques, édaphiques et hydrauliques).

Un habitat ne se réduit pas uniquement à la végétation. Mais celle-ci, par son caractère intégrateur (synthétisant les conditions de milieu et de fonctionnement du système), est considérée comme un bon indicateur et permet de déterminer l'habitat (RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000).

Le projet n'intègre aucune zone NATURA 2000, mais se situe à :

| Type de zone | Nom de la zone | Distance hydrologique / au projet |
|--------------|---|-----------------------------------|
| ZPS | Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord – FR5412011 | 3.68 km à l'Ouest |
| ZSC | Marais et falaises des coteaux de la Gironde - FR5400438 | 3.68 km à l'Ouest |

2.3.2 ZSC « Marais et falaises des coteaux de la Gironde » et ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord »

○ Informations générales au site :

Code Natura 2000 : FR5400438 « Marais et falaises des coteaux de la Gironde »

FR5412011 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord »

Département(s) : Charente-Maritime

Commune(s) concernée(s) en Charente-Maritime : Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Chenac-St Seurin-d'Uzet, Epargnes, Floirac, Lorignac, Medis, Meschers-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Semussac, St Bonnetsur-Gironde, St Dizant-du-Gua, St Fort-sur-Gironde, St Georges-de-Didonne, St Georges des Agouts, St Romain-sur-Gironde, St Sorlin-de-Cônac, St Thomas-de-Cônac, Talmont-sur-Gironde

Superficie indicative : 12485,31 ha

Désignation en ZSC : 27/05/2009

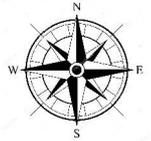
Désignation en ZPS : 06/07/2004 abrogé par 04/05/2007

DOCOB : Validé par le COPIL le 25/01/2007

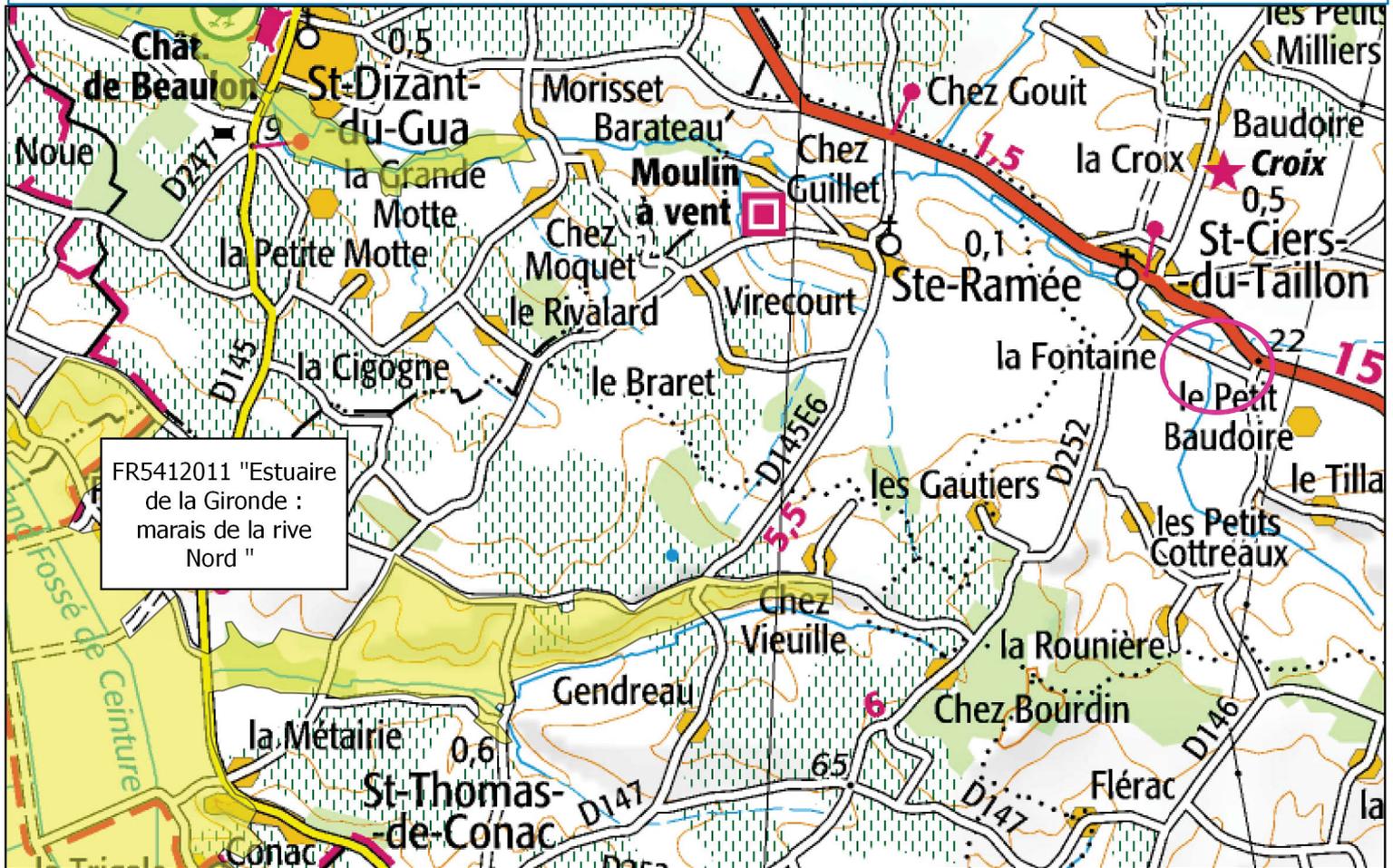
○ Description du site :

Vaste complexe estuarien englobant toute la rive droite de la partie charentaise de l'embouchure de la Gironde (le fleuve lui-même et les zones tidales faisant l'objet d'un autre site) et comprenant une mosaïque très diversifiée de milieux originaux : prairies humides sur sols à taux de salinité variable, grandes roselières oligo-halines, falaises de calcaires crayeux, vives (partie nord du site entre Talmont et la pointe de Suzac) ou mortes (sud de Talmont et, surtout, secteur de Mortagne), pelouses xéro-thermophiles calcicoles, aulnaies frênaies alluviales, forêt littorale sempervirente à Pin maritime et Chêne vert, polders parcourus par un réseau de fossés et de canaux à végétation aquatique et amphibie dense, autant d'habitats dont la majorité sont considérés aujourd'hui comme gravement menacés dans toute l'Europe de l'Ouest. Leur présence sur des superficies parfois importantes ainsi que leur assemblage en écosystèmes originaux contribuent à faire de l'ensemble de la zone un site d'importance communautaire. Par ailleurs de très nombreuses espèces appartenant à des groupes taxonomiques variés, également d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe II ou IV de la Directive Habitats) fréquentent les différents habitats du site : mammifères (Loutre, Vison...), oiseaux, reptiles (Cistude d'Europe...), amphibiens, ainsi qu'un cortège très important d'espèces végétales rares ou menacées (24 espèces protégées au niveau national ou régional dont 9 considérées comme menacées en France).

Figure n°9 : Cartographie des Zones Natura 2000



1:40 000



○ Habitats d'espèces :

Quatre habitats d'espèces ont été identifiés dans le F.S.D. de mars 2004, dont 3 de mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe et Grand Rhinolophe) et 1 d'amphibien (Triton crêté). 21 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux de 1979 ont également été recensées dans le F.S.D. Les tableaux 2 et 3 exposent les différentes informations recueillies sur ces espèces.

Aucune espèce végétale relevant de l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été décrite dans le F.S.D.

Dans le F.S.D., une liste « d'autres espèces importantes de flore et de faune » de la directive « Habitats » et « des oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site et non visés à l'annexe I de la directive Oiseaux » est ajoutée. Seules les espèces jugées pertinentes pour la conservation et la gestion du site y ont été répertoriées.

Aucun habitat et aucune espèce caractéristique des zones Natura 2000 ne sont présents sur le projet.

TABLEAU 1 : HABITATS DE LA DIRECTIVE « HABITATS » LISTES SUR LE SITE (DIREN, 2004 ET SITE INTERNET)

| Code Natura 2000 | Habitats d'intérêt communautaire | Importance du site pour cet habitat | Etat de conservation estimé | Répartition en France | % de couverture estimé sur le site |
|-------------------------|--|--|------------------------------------|------------------------------|---|
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation de type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> | Important (<2%) | Moyen | Bonne | 2% |
| 1230 | Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques | Important (<2%) | Bon | Excellente | <1% |
| 9340 | Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> | Important (<2%) | Bon | Excellente | 1% |
| 8210 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique | Important (<2%) | Bon | Excellente | 1% |
| 2110 | Dunes mobiles embryonnaires | Important (<2%) | Moyen | Significative | <1% |
| 1310 | Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | Important (<2%) | ? | Présence non significative | <1% |
| 5130 | Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires | Important (<2%) | Moyen | Significative | <1% |
| Code Natura 2000 | Habitats prioritaires | Importance du site pour cet habitat | Etat de conservation | Répartition en France | % de couverture sur le site |
| 2270 | Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> * | Très important (2 à 15%) | Bon | Bonne | 2% |
| 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) * | Important (<2%) | Bon | Excellente | 2% |
| 3120 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> sp. | Très important (2 à 15%) | Bon | Significative | <1% |
| 91 E 0 | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) | Important (<2%) | Moyen | Significative | <1% |

Source : Diagnostic synthétique, objectifs et actions – Zones NATURA 2000 « Marais et Falaises des coteaux de la Gironde » et Estuaire de la Gironde : Marais de la rive Nord » - Version Février 2014

TABLEAU 2 : ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS » LISTEES SUR LE SITE (DIREN, 2002)

| Code Natura 2000 | Espèce d'intérêt communautaire | Importance du site pour cette espèce | Etat de conservation | Degré d'isolement des populations |
|------------------|---|--|----------------------|---|
| 1355 | Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> | Important (<2%) | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| 1356 | Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i> | Important (<2%) | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| 1304 | Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrum-equinum</i> | Important (<2%) | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| 1166 | Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> | Espèce présente mais non significative | ? | ? |

Source : Diagnostic synthétique, objectifs et actions – Zones NATURA 2000 « Marais et Falaises des coteaux de la Gironde » et Estuaire de la Gironde : Marais de la rive Nord » - Version Février 2014

TABLEAU 3 : ESPECES DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » LISTEES SUR LE SITE (DIREN, 2003)

| Code Natura 2000 | Espèce d'intérêt communautaire | Etat de conservation | Degré d'isolement des populations |
|------------------|---|----------------------|---|
| A021 | Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A026 | Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A030 | Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A031 | Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A034 | Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i> | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A072 | Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A073 | Milan noir <i>Milvus migrans</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A080 | Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A081 | Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A082 | Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A084 | Busard cendré <i>Circus pygargus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A119 | Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |

| | | | |
|------|---|--------------------|---|
| A127 | Grue cendrée <i>Grus grus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A131 | Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A140 | Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A222 | Hibou des marais <i>Asio flammeus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A224 | Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A229 | Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A272 | Gorgebleue <i>Luscinia svecica</i> | Bonne | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A294 | Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |
| A338 | Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> | Moyenne ou réduite | Population non isolée, dans sa pleine aire de répartition |

Source : Diagnostic synthétique, objectifs et actions – Zones NATURA 2000 « Marais et Falaises des coteaux de la Gironde » et Estuaire de la Gironde : Marais de la rive Nord » - Version Février 2014

3 Recherche de la présence éventuelle de zone humide

3.1 Rappel réglementaire – Définition d'une zone humide

La prise en compte des zones humides existantes est nécessaire dans l'élaboration du dossier Loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement (article R-214-1 à R 214-60).

Si dans la zone constructible, des zones humides devaient être détruites, il faudrait alors envisager des mesures compensatoires ; Celles-ci consistant soit à préserver ces zones humides en les valorisant en zones vertes (zones non constructibles), soit à envisager leur reconstitution.

3.2 Définition d'une zone humide

Au niveau mondial, la Convention de Ramsar, signée en 1971 et relative aux zones humides d'importance internationale, pose la définition de référence : « *les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* ».

Au niveau national, les zones humides sont définies au travers des articles L.211-1, L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement, ainsi que par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009.

Article L.211-1 du Code de l'Environnement :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Article R.211-108 du Code de l'Environnement (extrait) :

I. - Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle, et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II. - La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

Définition d'une zone humide - Arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009) :

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 de l'arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- ✓ soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 de l'arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- ✓ soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté. »

3.3 Fonctionnalités des zones humides :

Les zones humides assurent des fonctionnalités multiples ; elles sont des réservoirs de biodiversité particulièrement riches, mais également de véritables « infrastructures naturelles » du point de vue de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire :

- Habitats d'une faune et d'une flore inféodées aux milieux humides, dont des espèces rares et protégées,
 - ⇒ Les zones humides constituent des Biotopes intéressants riche en espèces végétales et propice à une faune variée. Elles représentent seulement 3% du territoire mais 30% des végétaux menacés, 50% des espèces d'oiseaux les fréquentent, 60% des poissons d'eau douce et la plupart des amphibiens s'y reproduisent

- Epuration des eaux de ruissellement par des processus biologiques et physico-chimiques dans les zones humides végétalisées : abattement des matières organiques et des nutriments (azote/phosphore), piégeage d'éléments métalliques dans les sédiments,
- Rôle « tampon » de régulation hydraulique : ralentissement dynamique des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant, zones d'expansion des crues,
 - ⇒ *Pendant les crues les zones humides retiennent l'eau en la stockant momentanément ; Elles limitent ainsi les phénomènes d'inondation. L'eau retenue s'infiltré dans le sol et recharge la nappe phréatique. Il s'agit principalement les ZH de bordure de cours d'eau*
- Rôle de réservoir d'eau : elles permettent un certain soutien d'étiage en période estivale,
 - ⇒ *Pendant la période d'étiage (Sécheresse en été), les zones humides restituent lentement l'eau stockée dans le cours d'eau via la nappe d'accompagnement. Elles soutiennent le débit d'étiage. Il s'agit principalement les ZH de bordure de cours d'eau et de bas fonds*
- Supports d'activités économiques (agricoles, forestières, ...)
- Supports d'activités récréatives (chasse, promenade, ...), lieux de sensibilisation et de pédagogie
- Valeur paysagère et patrimoniale

3.4 Prélocalisation de zone humide

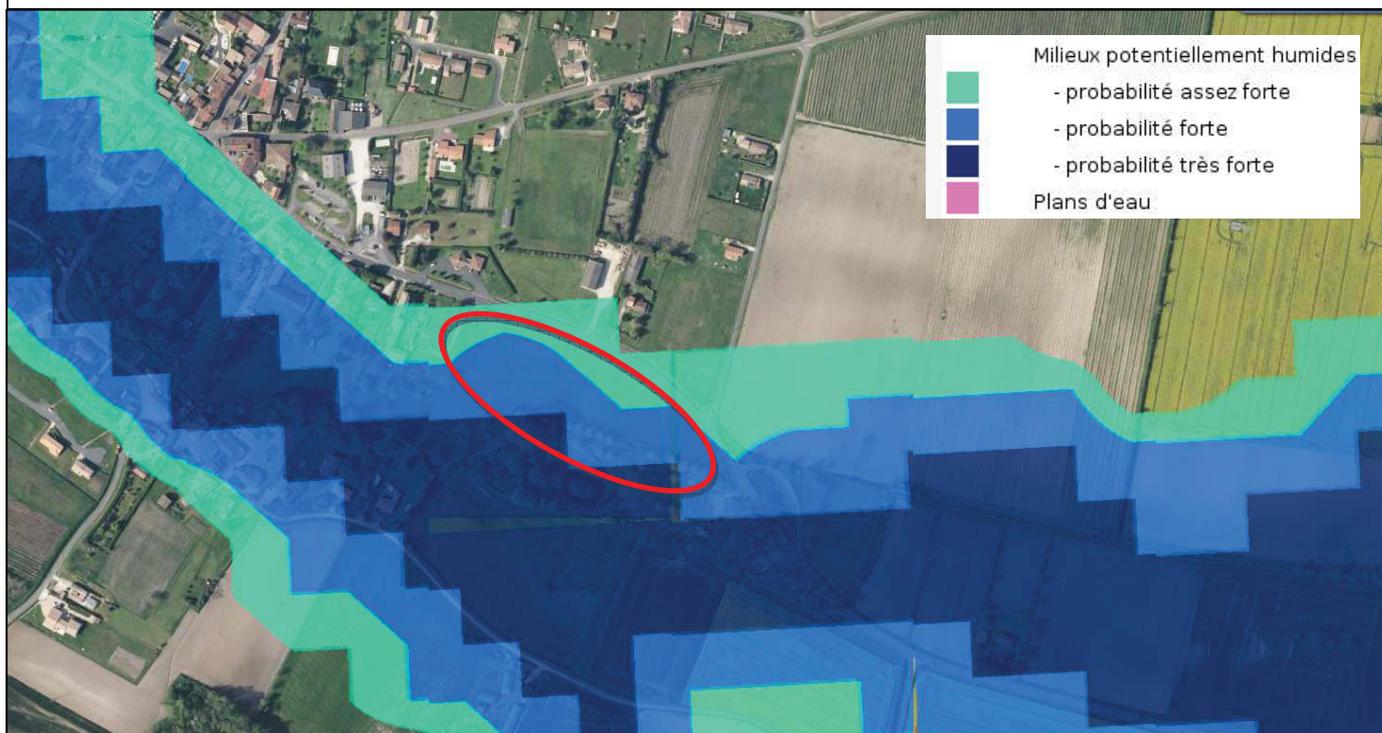
A l'heure actuelle, seules des pré-localisations ont été réalisés sur la base de l'outil cartographique « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides- RPDZH » mise en place par le Forum des Marais Atlantiques.

La cartographie ci-dessous représente les milieux potentiellement humides de France modélisée selon la méthodologie suivante :

« Sollicitées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte). »

Figure 10. Pré – localisation de zones humides sur le secteur d'étude



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org> – consulté le 23/09/2019

D'après la cartographie ci dessus, la zone la plus proche du Taillon (partie Sud) se situe en zone de probabilité forte à très forte.

3.5 Définition réglementaire d'une zone humide et caractéristique pédologique

○ Définition réglementaire d'une zone humide :

Définition d'une zone humide selon l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 modifiant celui du 24 Juin 2008 :

« Un espace peut être considéré comme zone humide au sens de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, pour application du L. 214-7-1 du même code, dès qu'il présente l'un des caractères suivants :

1° Ses sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 ;

2° Sa végétation, si elle existe est caractérisée :

✓ soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la même méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par le territoire biogéographique ;

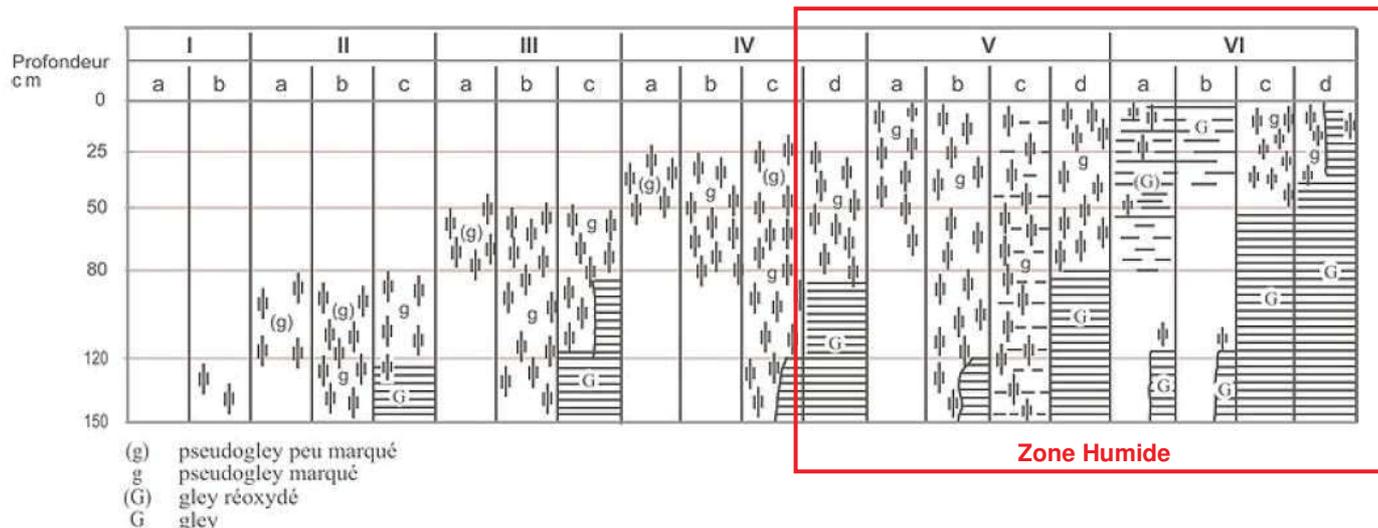
✓ soit par des communautés d'espèces végétale, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. »

La caractérisation de zone humide est précisée par la Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

○ Caractérisation pédologique d'une zone humide

Le référentiel pédologique utilisé est celui établi par le GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les sols des zones humides correspondent, comme indiqué en tableau annexe de l'arrêté du 1er octobre 2009 aux classes IV-d, V-a,b,c,d, VI-c,d, et H.



Ces sols connaissent :

- soit un engorgement permanent en eau provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbe)
- soit un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur (Classes VI-c et d)
- soit des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Classes V-a, b, c, et d)
- soit des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur (Classe IV-d)

○ Résultats des investigations de terrain

Des sondages pédologiques ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle sur une profondeur maximale de 120 cm : 9 sondages ont été réalisés sur la parcelle le 19 Septembre 2019.

Selon le profil pédologique des sondages, une classification a été réalisée conformément au tableau GEPPA de 1981 adapté à la réglementation en vigueur. Les sigles utilisés signifient :

- (g)-> Caractère rédoxique peu marqué
- g -> Caractère rédoxique marqué
- G -> Caractère réductique
- r -> Rédoxisol
- ZH -> zone humide caractérisée
- nH -> zone Non humide

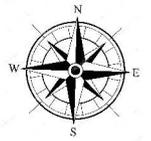
| N° du sondage | Profils pédologique | Présence de traces d'hydromorphie significative (> 5%) à partir de : | Classification GEPPA |
|---------------|--|--|---------------------------|
| T1 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 45 cm : Horizon limono – argileux avec quelques cailloux 45 cm : Arrêt du sondage – Refus | - | Classe I-a Non Humide |
| T2 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 40 cm : Horizon argileux brun avec cailloux calcaires 40-65 cm : Horizon argileux brun 65 cm : Arrêt du sondage | Quelques traces à partir de 50 cm | Classe IV-c Non Humide |
| T3 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 60 cm : Horizon argileux brun avec cailloux calcaires 60-100 cm : Horizon argileux marron / verdâtre 100 cm : Arrêt du sondage | Quelques traces à partir de 45 cm augmentant avec la profondeur | Classe IV-c Non Humide |
| T4 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 40 cm : Horizon limono – argileux avec quelques cailloux 40 cm : Arrêt du sondage – Refus | Quelques traces à partir de 50 cm augmentant avec la profondeur | Classe IV-d Non Humide |
| T5 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 30 cm : Horizon argileux brun avec cailloux calcaires 30 – 70 cm : Horizon argileux brun 70 – 90 cm : Horizon sablo – argileux beige jaune 90 cm : Arrêt du sondage | Quelques traces à partir de 50 cm augmentant avec la profondeur | Classe IV-d Non Humide |
| T6 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 30 cm : Horizon argileux brun avec cailloux calcaires 30 – 60 cm : Horizon argileux brun 60 – 100 cm : Horizon sablo – argileux beige jaune 100 cm : Arrêt du sondage | Quelques traces à partir de 50 cm augmentant avec la profondeur | Classe IV-d Non Humide |

| N° du sondage | Profils pédologique - suite | Présence de traces d'hydromorphie significative (> 5%) à partir de : | Classification GEPPA |
|---------------|--|--|--------------------------|
| T7 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 30 cm : Horizon limono - argileux 30 – 40 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 40 cm : Arrêt du sondage - Refus | - | Classe I-a Non Humide |
| T8 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 50 cm : Horizon limono - argileux 50 – 70 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 70 cm : Arrêt du sondage - Refus | - | Classe I-a Non Humide |
| T9 | 00 – 10 cm : Terre végétale 10 – 30 cm : Horizon limono - argileux 30 – 50 cm : Cailloux et blocs calcaires friable argileux 50 cm : Arrêt du sondage - Refus | - | Classe I-a Non Humide |

Les investigations de terrain datant du 19 Septembre 2019 indiquent que la partie haute du terrain représentant les 2/3 de la parcelle, et faisant partie de la zone constructible n'est pas en zone humide avec un sol reposant sur un substratum calcaire apparaissant à partir de 40/50 cm de profondeur.

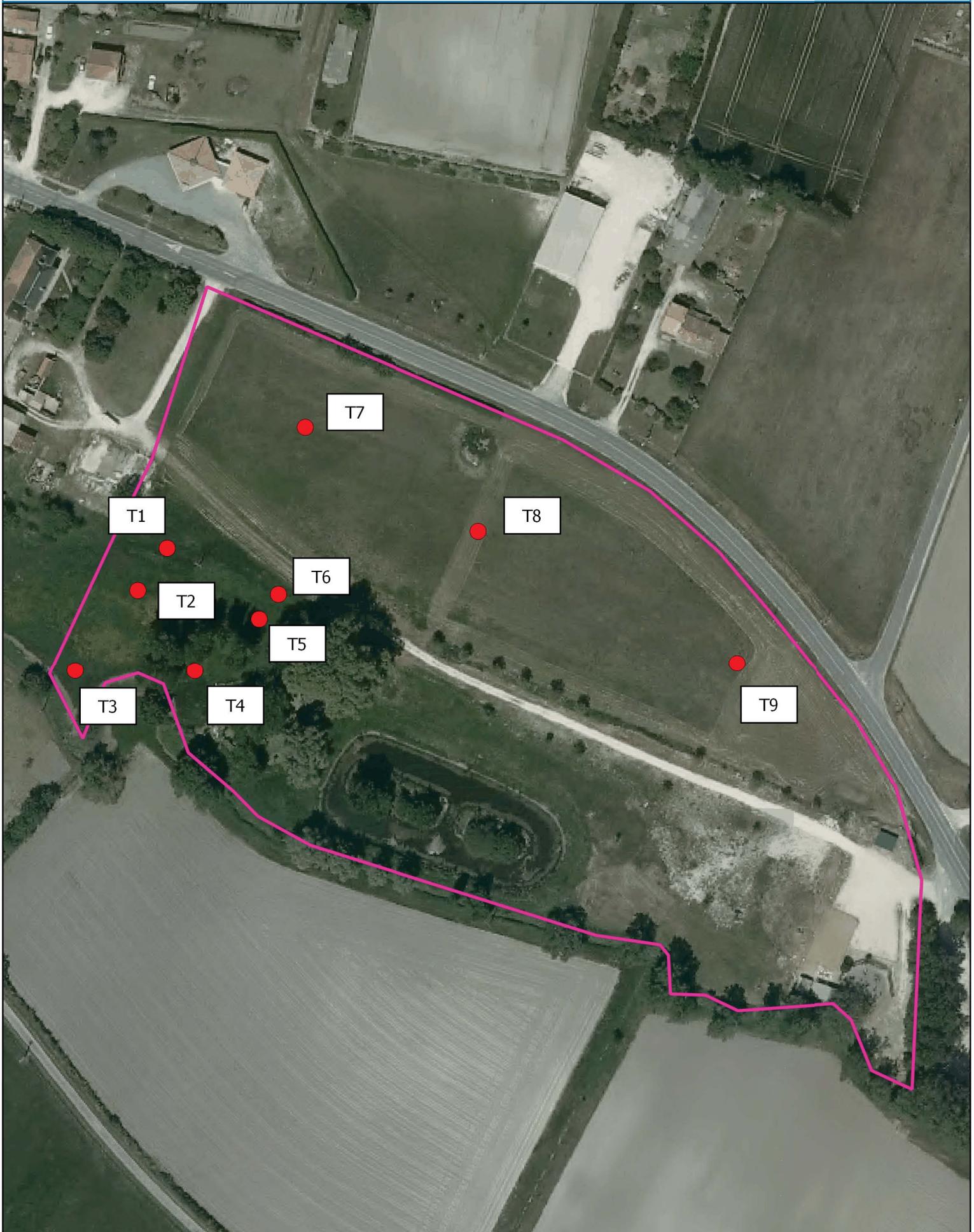
La partie Sud à l'angle Sud-ouest notamment, est à la limite d'être une zone humide puisque classable en classe IV-d. Toutefois sur cette zone seule un bâtiment pour le restaurant doit être construit avec une emprise de moins de 1000 m².

Le terrain autour des plans d'eau et au Sud du chemin avec les platanes n'a pas été sondé car cette zone restera en l'état; aucun aménagement n'y sera construit puisqu'en zone inconstructible.



Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

1:1 500



4 Contexte topographique

4.1 Topographie du secteur d'étude

La topographie communale est faiblement marquée avec, sur la partie Nord des altitudes variant de 55 m NGF au niveau du village de Chez Jouet (limite Nord-est du territoire) à 15 m NGF au niveau du ruisseau du Taillon. Sur la partie Sud, la topographie est plus marquée avec des altitudes variant de 100 m NGF en limite Sud à 15 m NGF au niveau du ruisseau du Taillon.

Les pentes générales du territoire communal est orientée, pour la partie Nord, selon un axe Nord-est / Sud-ouest et, pour la partie Sud selon un axe Sud / Nord. Les deux versants ont leur pente orientée en direction du Taillon qui draine le territoire communal selon un axe Est / Ouest.

Le projet se situe sur le versant de la masse d'eau rivière « *Etier de Maubert* » – FRFRT4_3

4.2 Topographie du terrain et versant amont :

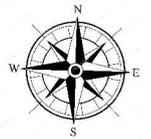
Le relevé du géomètre indique que l'altitude du terrain varie de 23.07 m NGF en limite Nord, le long de la Route Départementale RD n°730 à 18.56 m NGF en limite Sud-ouest le long du Taillon. La pente moyenne est de l'ordre de 0.025 m/m.

L'analyse des courbes de niveau fait apparaître un bassin versant amont entre la RD 252 et la RD 730 qui s'écoulerait vers le terrain du projet de l'ordre de 8 ha. Ce bassin versant amont est occupé par des terrains agricoles, des équipements publics (stade) et des habitations.

Toutefois, il existe le long de la RD n°730 un fossé qui draine une grande partie de ce versant amont et qui achemine les eaux de ruissellement vers le Taillon au niveau de la traversée de celui-ci sous la RD 730. Cependant, une partie de ce versant amont (environ 1.14 ha) reste intercepté par le projet puisque qu'une partie des eaux de ruissellement du fossé de la RD n°730 traverse cette voie via une canalisation DN300 et s'écoulent vers le terrain du projet.

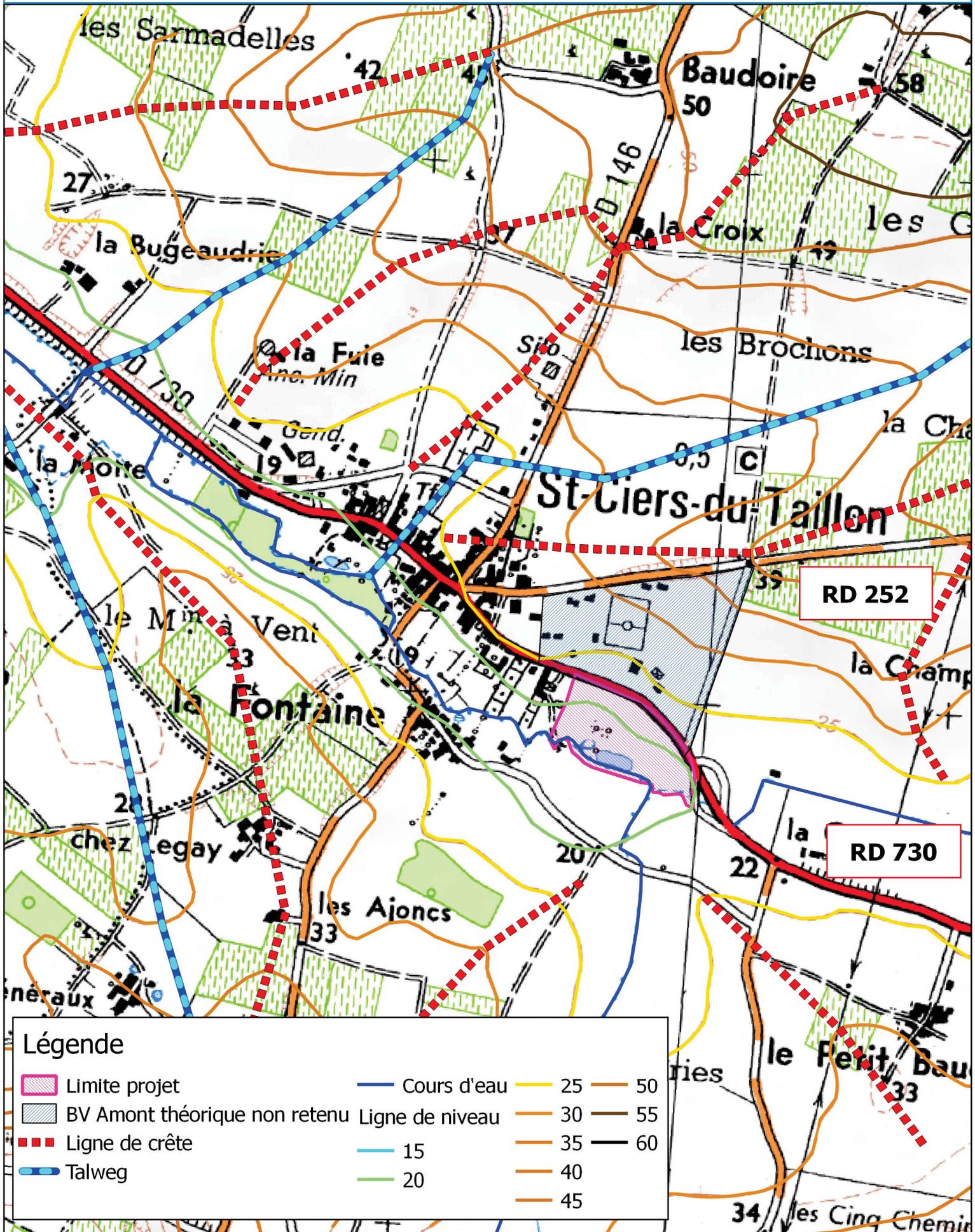
Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, ces eaux de bassin versant amont intercepté seront gérées pour éviter toutes incidences avec le projet et ses eaux de ruissellement.

Au regard de la procédure loi sur l'eau et du dossier d'incidence loi sur l'eau qui sera réalisé ultérieurement, la surface de ce versant amont sera rajouter à celle du projet, soit un total de 4.57 ha –45 692 m² (34 312 m² + 11380 m²)



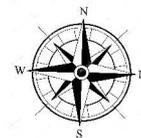
Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
 Commune de Saint Ciers du Taillon

1:9 000



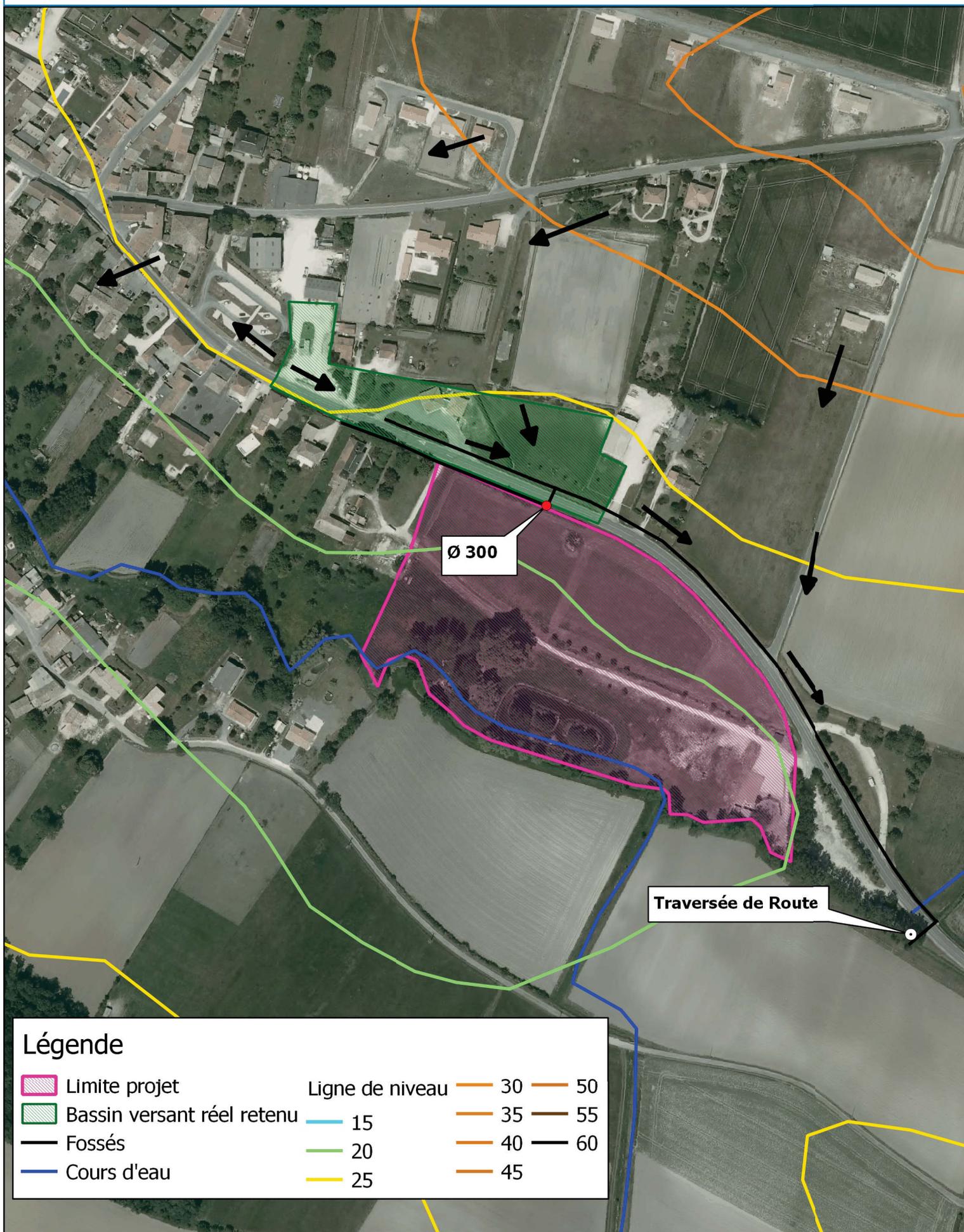
Légende

- | | | | |
|-------------------------------|-----------------|----|----|
| Limite projet | Cours d'eau | 25 | 50 |
| BV Amont théorique non retenu | Ligne de niveau | 30 | 55 |
| Ligne de crête | 15 | 35 | 60 |
| Talweg | 20 | 40 | 45 |



Aménagement du Camping " Chez Nonette "
CHAUDRONNERIE THOMAS
 Commune de Saint Ciers du Taillon

1:3 000



Légende

| | | | |
|---|---|--|--|
|  Limite projet |  Ligne de niveau |  30 |  50 |
|  Bassin versant réel retenu |  15 |  35 |  55 |
|  Fossés |  20 |  40 |  60 |
|  Cours d'eau |  25 |  45 | |

Figure 14 : Topographie du terrain

Aménagement du camping "Chez Nonette"
CHAUDRONNERIE THOMAS
Commune de Saint Ciers du Taillon

Ech: 1/1250



5 Contexte hydrographique & SDAGE / SAGE

5.1 SDAGE Adour Garonne

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a introduit une nouvelle façon de considérer la gestion de l'eau en déclarant l'eau comme « *patrimoine commun de la nation* ». Cette loi introduit également la notion de gestion équilibrée, qui implique non seulement de veiller à la bonne répartition de la ressource entre les différents usages mais aussi de s'assurer de sa préservation à long terme qu'il s'agisse de l'eau à proprement parler ou des milieux aquatiques associés.

Pour atteindre ces objectifs, la loi sur l'Eau propose de nouveaux outils de planification :

- ✓ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux ou SDAGE
- ✓ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux ou SAGE.

Le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 a été adopté le 1^{er} Décembre 2015 par le Comité de bassin. Celui-ci a identifié 4 orientations fondamentales à l'échelle du bassin versant Adour Garonne :

Les principaux objectifs du SDAGE Adour Garonne sont :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

5.2 Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Le SAGE Gironde et Milieux associés, approuvé le 30 Aout 2013, se développe sur un espace de 3683 km² dont 365 km² pour l'estuaire dans le domaine public fluvial et 3318 km² en surface communale (dont 16% en Charente Maritime et 84% en Gironde). Le nombre de communes concernées par ce SAGE est de 185 dont 142 en Gironde et 43 en Charente–Maritime. La population permanente concernée est de 930 000 habitants.

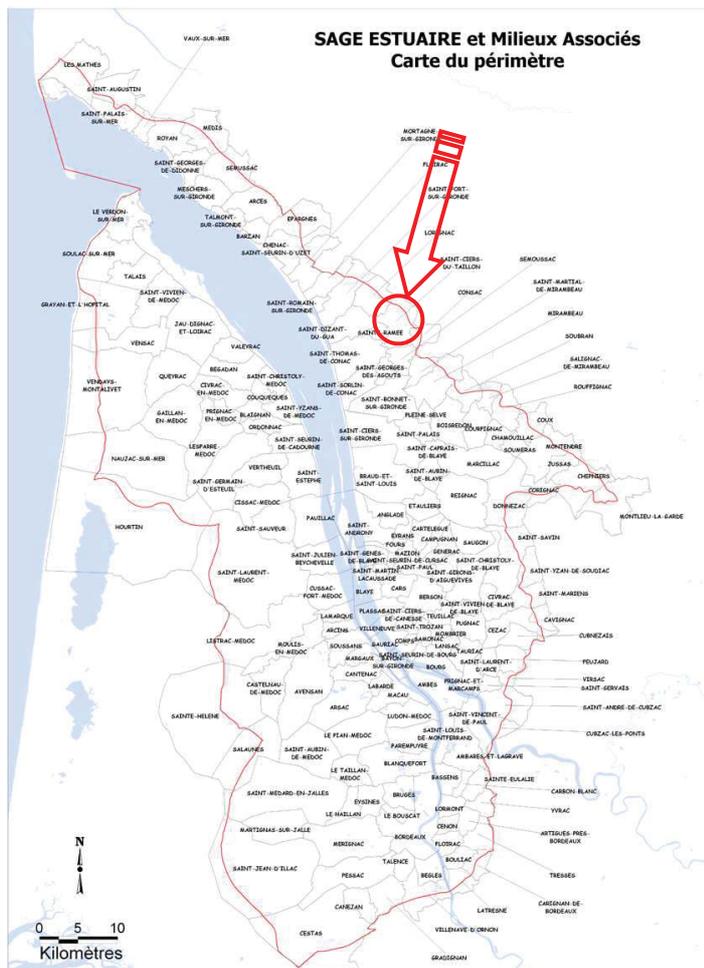
Le SAGE concerne aussi les milieux associés de l'estuaire avec en particulier des marais et 56 cours d'eau affluents (longueur totale = 585 km).

C'est un territoire où les enjeux sont contrastés et l'un des enjeux du SAGE est de conforter une identité estuarienne, nécessaire à l'émergence d'un dialogue constructif et pérenne entre les acteurs.

Les principaux objectifs du SAGE sont :

- qualité des eaux et des écosystèmes
- de sécurisation des biens et des personnes
- gestion durable des milieux naturels et des activités humaines
- concertation et de participation renforcée des populations aux politiques estuariennes

Figure 15. Périmètre du SAGE
Gironde et Milieux associés



Source : <http://www.sage-estuaire-gironde.org> -
consulté le 26/02/2014

5.3 Rivière Le Taillon :

○ Historique :

La rivière du Taillon est aménagée et exploitée depuis au moins l'Ancien Régime, et surtout depuis le 19^e siècle. Trois moulins à eau tiraient profit de son débit à l'Ecuelle, Chez-Colas-Renaud et au Sap (le second a disparu, les deux autres ont conservé des vestiges plus ou moins importants de leur ancienne activité). Ces trois sites ont été réaménagés au milieu du 19^e siècle, époque à laquelle des vannes et des barrages ont par ailleurs été installés sur le cours de la rivière pour en contrôler le débit, en particulier à Morisset et au sud du bourg de Saint Dizant du Gua où ils sont encore en place.

L'étier de Chassillac, également équipés de vannes entre la Daugatrie et Chassillac, aboutit à un chenal au bord duquel se trouvait un port. Mentionné sur le plan cadastral de 1832, le port de Chassillac se situait à l'aboutissement de la route venant de la Daugatrie, là où s'élève maintenant la digue. La desserte de ce port et ses liens avec l'intérieur des terres apparaissent comme une préoccupation régulière de la municipalité de Saint-Dizant-du-Gua au cours du 19^e siècle, avec l'entretien des cours d'eau. En 1807, le chemin qui relie la Daugatrie au port de Chassillac à travers les marais est dit en mauvais état et continuellement inondé, et doit être reconstruit. En 1810, trois gardiens sont désignés pour veiller au bon état et à l'entretien de l'étier de Chassillac, les riverains manquant à leurs obligations.

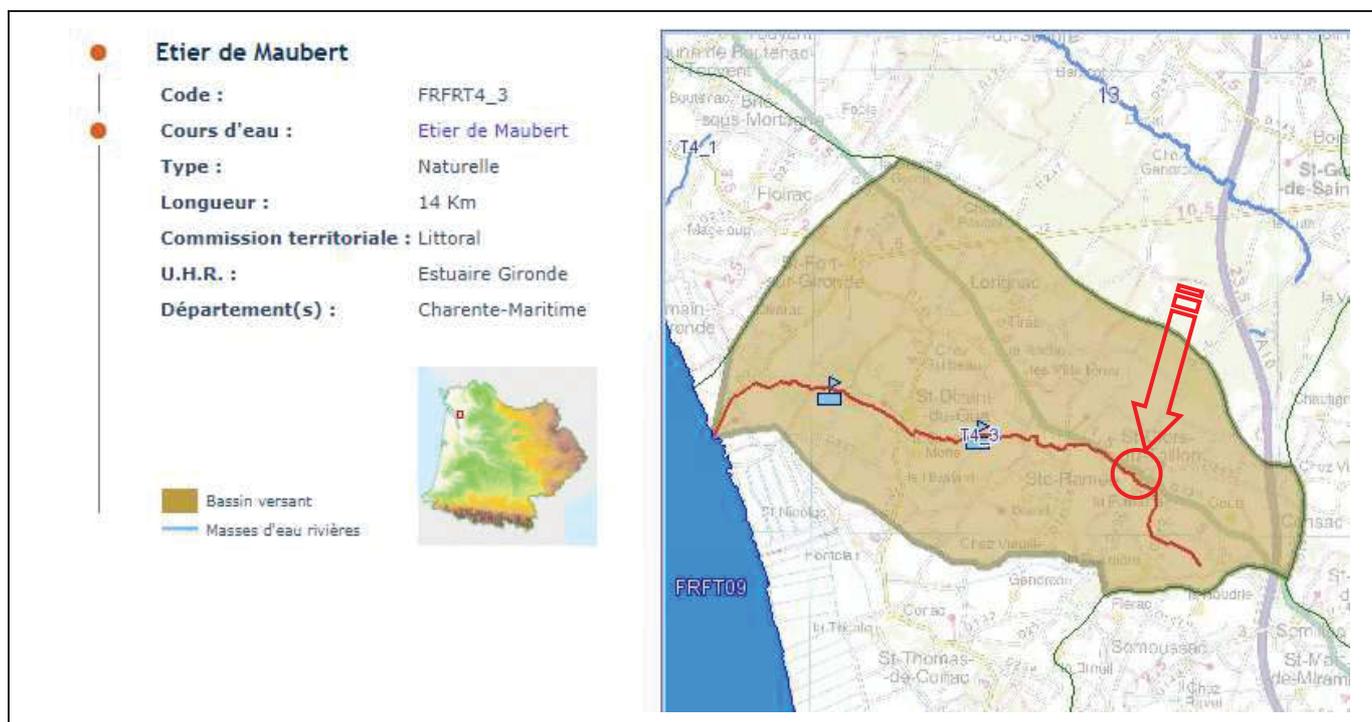
L'étier et le port de Chassillac souffrent par ailleurs de leur ensablement, ce dont se plaignent leurs usagers, à commencer par le propriétaire du moulin à eau qui se trouve au lieu-dit Chassillac. Au milieu du 19^e siècle, le réaménagement du port Maubert, avec création d'une écluse de chasse, a pour effet d'aspirer vers cet endroit la majorité du courant du Taillon et d'en priver l'étier de Chassillac, accélérant son ensablement. En 1863, une écluse de répartition est créée au point où se séparent l'étier de Chassillac et celui de Port-Maubert. L'ensablement du port de Chassillac est pourtant inéluctable. En 1869, les habitants de Saint-Dizant et des communes voisines répondent à une souscription pour financer le dévasement du chenal qui est alors long de soixante mètres et large de cinq. Malgré tout, le port, encore mentionné à la fin du 19^e siècle, finit par disparaître. Dans les années 1950, au moment de l'aménagement des marais, une porte éclusière est construite sur l'étier de Chassillac, à quelques encablures en amont de l'ancien port.

○ Description :

Longue de quinze kilomètres, la rivière du Taillon prend sa source à Consac et traverse les communes de Saint-Ciers-du-Taillon, Sainte-Ramée et Saint-Dizant-du-Gua où elle se divise en deux bras : l'étier de Maubert débouche sur l'estuaire de la Gironde à Port-Maubert, commune de Saint-Fort-sur-Gironde ; l'étier de Chassillac fait la séparation entre les communes de Saint-Dizant et de Saint-Fort. En traversant la commune de Saint-Dizant, le Taillon alimente des marais exploités en prairies et en bois (peupliers, vergnes...). La rivière capte les eaux venues d'une source située au nord, près de l'Homme-Chûte, et celles de l'étier de Beaulon, alimenté par les "fontaines bleues" situées dans le parc du château de Beaulon. Franchie par un pont au Sap (tout comme dans le bourg de St Dizant du Gua et à Morisset), la rivière se partage entre les deux étiers à l'ouest du Sap, au niveau de la fontaine de Monprofit.

L'étier de Chassillac file vers le sud-ouest à travers les marais, passe près de la Daugatrie et de Chassillac, et aboutit à une porte éclusière, au sud de Port-Maubert. Cette porte, construite en métal, permet l'évacuation de l'eau de l'étier vers l'estuaire à marée basse, et se referme à marée haute pour empêcher l'eau de mer d'envahir l'étier. En arrière des portes, une vanne verticale, actionnée par des crémaillères, accroît l'étanchéité du système et permet d'affiner la gestion du niveau d'eau dans l'étier. En amont comme en aval, les bords de l'étier sont renforcés par des panneaux métalliques. Une fois cette porte franchie, l'étier serpente à travers les conches et rejoint le chenal de Port-Maubert pour finir sa course dans l'estuaire.

5.4 Etier de Maubert « FRFRT4_3 » :



| Objectifs - SDAGE 2016-2021 | |
|---|-------------------|
| Etat écologique | Bon état 2021 |
| Etat chimique | Bon état 2015 |
| Etat de la masse d'eau (2011 - 2013) | |
| Etat écologique (modélisé) | Moyen |
| Etat chimique avec ubiquistes (mesuré) | Bon |
| Etat chimique sans ubiquistes (mesuré) | bonv |
| Pressions de la masse d'eau (état des lieux 2013) | |
| | Pression |
| Pression des rejets de stations d'épuration domestiques | Significative |
| Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage | Non Significative |
| Pression des rejets de stations d'épuration industrielles (macro polluants) | Non Significative |
| Pression des rejets de stations d'épuration industrielles (Mi et METOX) | Inconnue |
| Indice de danger « substances toxiques » global des industries | Non Significative |
| Pression liée aux sites industriels abandonnés | Inconnue |
| Pression de l'azote diffus d'origine agricole | Non Significative |
| Pression par les pesticides | Non significative |
| Pression de prélèvement AEP | Non significative |
| Pression de prélèvement industriel | Pas de pression |
| Pression de prélèvement irrigation | Non Significative |
| Altération de la continuité | Minime |
| Altération de l'hydrologie | Minime |
| Altération de la morphologie | Minime |

Il existe une station de mesure de qualité des eaux avec des données qualitatives disponibles sur le cours de l'Etier de Maubert à Saint Dizant du Gua en aval du Taillon et de Saint Ciers du Taillon (Pont du CC – Lieu dit Morisset).



Source : www.adour-garonne.eaufrance.fr – consulté le 26/09/2019

Les valeurs présentées dans le tableau ci-dessous laissent apparaître que l'Etier de Maubert est en Etat Ecologique Moyen en 2016, puis Médiocre en 2017 du fait de la biologie.

Au niveau des paramètres physico – chimiques, les différents paramètres mesurés montent une stabilité sur les 3 dernières années disponibles.

| | L'Etier de Maubert – Lieu dit Morisset - St Dizant du Gua | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 |
| ECOLOGIE | MOYEN | MEDIOCRE | INCONNU |
| Physico-chimie | Moyen | Moyen | Moyen |
| Oxygène | Bon | Bon | Bon |
| <i>Carbone Organique (COD)</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> |
| <i>DBO5</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> |
| <i>O2 Dissous</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> |
| <i>Taux saturation O2</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> |
| Nutriments | Moyen | Moyen | Moyen |
| <i>Ammonium (NH4+)</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> |
| <i>Nitrites (NO2-)</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> |
| <i>Nitrates (NO3-)</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Phosphore Totale (Pt)</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> |
| <i>Orthophosphates (PO43-)</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> | <i>Bon</i> |
| Acidification | Très Bon | Très Bon | Très Bon |
| <i>Potentiel min en Hydrogène (pH min)</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> |
| <i>Potentiel max en Hydrogène (pH max)</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> | <i>Très Bon</i> |
| Température (T°C) | Très Bon | Très Bon | Très Bon |
| Biologie | Inconnu | Médiocre | Inconnu |
| Polluants spécifiques | Inconnu | Inconnu | Inconnu |

5.5 Zonages réglementaires liés au réseau hydrographique

Les zonages réglementaires sont instaurés par des textes réglementaires pris par l'état. Ils peuvent concerner un territoire national, régional, départemental ou encore un bassin hydrographique, ou encore des cours d'eau, voir des tronçons de cours d'eau. La situation du projet par rapport à ces zonages et la suivante :

| Zonage Réglementaire | Situation du bassin hydrologique du projet |
|--|--|
| <p>Zone Sensible « Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. »</p> | Non |
| <p>Zone Vulnérable « Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Sont désignées comme zones vulnérables les zones où : - les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, - les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. »</p> | Oui |
| <p>Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la ZRE. Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. »</p> | Oui |
| <p>Aire d'Alimentation de Captage (AAC) L'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable (prise d'eau superficielle ou captage d'eau souterraine) correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement, cette ressource étant actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur.</p> | Non |
| <p>ZOS Souterraines - Zones à Objectifs plus Stricts pour réduire les traitements pour l'eau potable & ZPF Souterraines - Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable Identification des Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF). Le niveau national et Européen identifie désormais ce concept comme zone d'alimentation en eau potable future (ZAEPPF). Parmi ces ZPF, des ZOS (Zones à objectifs plus stricts) ont été identifiées comme des zones nécessitant des programmes pour réduire les coûts de traitement de l'eau potable. Ces zones sont des portions de masses d'eau souterraine, cours d'eau et lacs stratégiques pour l'AEP dans le bassin Adour-Garonne. Deux représentations possibles pour les eaux superficielles: par masse d'eau rivière & lac, ou par bassin versant de ces rivières ou lacs.</p> | Non pour ZOS Oui pour ZPS |

6 Document d'urbanisme et Perception du site

6.1 Document d'urbanisme et servitudes

○ Document d'urbanisme :

La commune de Saint Ciers du Taillon possède une carte communale définissant des zones constructibles et des zones inconstructibles et en référant au règlement national d'urbanisme.

Les 2/3 environ du terrain (partie Nord) sont classés en zone ZU : zone constructible

Le 1/3 Sud du terrain est classé en zone ZN : zone inconstructible.

○ Plan de Protection :

Le site n'est pas soumis à des plans de protection (PPRN, PPRT, etc...).

○ Servitudes :

Il n'existe pas de servitude sur le site, hormis une ligne électrique aérienne moyenne tension et une servitude de passage des engins d'entretien concernant les terrains riverains du cours d'eau.

○ Sites classés et sites inscrits :

Le site intègre partiellement le périmètre de protection des monuments historiques lié à l'Eglise.

6.2 Perceptions du site

Le site se situe à l'entrée Est du bourg de Saint Ciers du Taillon, et est bordé au Nord par la RD n°730.

Il est perceptible depuis cet axe et depuis les habitations présentes autour du site.

Par contre, le site n'est pas visible depuis la RD n°252 qui correspond à la ligne de crête présente au Nord – est du bourg.

Le site n'est pas non plus perceptible depuis l'Eglise qui se situe en contre bas et où il existe des habitations entre celle-ci et le site.

Figure 16. Localisation des vues photographiques



Vue n°1 – Depuis le parking de la pharmacie situé en face de l'entrée principale



Vue n°2 – Depuis la RD n°730 à l'Est du site

Vue n°3 – Depuis la première maison de la Rue de la Rente



Vue n°4 – Depuis le croisement entre la Rue de la Rente et la RD n°252

Vue n°5 – Depuis le point haut de la RD n°252 à l'Est du bourg



* * *